

SOCIÉTÉ



PHOTO CHANTAL KEYSER

Les psychiatres sans frontières

Les tabous sur la maladie mentale s'estompant, les psychiatres exploitent de plus en plus les problèmes sociaux générateurs de déséquilibres.

Page B-1

L'unité du NPD mise à l'épreuve

Les délégués à Halifax appelés à reconnaître qu'un Québec indépendant garderait plein contrôle sur son territoire actuel

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LE NPD fédéral sera appelé, en fin de semaine, à reconnaître qu'un Québec indépendant garderait le contrôle de son territoire actuel, une notion contestée aussi bien par des leaders autochtones que par une partie de l'élite intellectuelle du reste du Canada.

C'est un des aspects les plus explosifs d'une résolution constitutionnelle à plusieurs volets destinée aux assises nationales du parti qui s'ouvrent demain à Halifax.

Premier parti fédéral à reprendre avec l'ensemble de ses membres le débat constitutionnel là où l'échec du lac Meech l'a laissé, le NPD aborde avec une certaine nervosité l'exercice de la fin de semaine.

C'est ainsi qu'une résolution globale sur la Constitution, à laquelle le leader du parti Audrey McLaughlin a personnellement donné son aval la semaine dernière à Toronto, ne circulera que si elle franchit ce matin le test du conseil fédéral du NPD, la plus haute instance du parti.

Les néo-démocrates veulent à tout prix éviter une répétition des événements de leur dernier congrès, à Winnipeg, où les délégués avaient ba-

layé du plancher des débats, à la face même du chef sortant Ed Broadbent, une résolution de compromis émanant des hautes instances du parti, forçant plutôt ces derniers à revenir sur l'appui donné à l'Accord du lac Meech.

« J'ai l'intention de participer au débat avec les autres », promettait hier Audrey McLaughlin, qui confirme ainsi qu'elle ne prendra pas le risque pour son premier congrès national comme leader d'imposer sa vision constitutionnelle à son parti.

Les deux autres partis fédéraux suivront avec d'autant plus d'attention les péripéties du NPD en fin de semaine que le même test d'unité les attend prochainement. Le parti conservateur de Brian Mulroney, en particulier, prépare pour le milieu de l'été à Toronto des assises nationales où la question constitutionnelle occupera une large place.

De plus, le gros des délégués au congrès de Halifax viennent de l'Ontario, la seule province actuellement dirigée par le NPD, et de la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, les deux provinces qui passeront vraisemblablement dans le camp néo-démocrate d'ici la fin de l'automne prochain. Trois jours-clés de la prochaine manche constitution-

Voir page A-4: NPD

Québec suspend l'étude de la loi sur le référendum

Michel Venne

de notre bureau de Québec

QUÉBEC a décidé de suspendre l'étude du projet de loi 150 qui prévoit un référendum sur la souveraineté en 1992. Et il n'exclut pas la possibilité de le retirer complètement si le Parti québécois persiste à vouloir voter contre.

« Nous avons décidé de ne pas procéder immédiatement au débat, a

déclaré hier en Chambre le premier ministre Robert Bourassa, parce que nous considérons que l'union du Québec, dans le contexte actuel, est fondamentale pour son avenir. Et nous voulons donner un temps de réflexion à l'opposition pour revenir sur sa décision. »

Un vote divisé sur le principe du projet de loi « affaiblirait le Québec » et donnerait l'image que « les Québécois sont maintenant divisés sur leur avenir », avertit le premier mi-

nistre. L'unité du Québec sera cruciale « dans les négociations extrêmement importantes qui s'annoncent dans les prochains mois ». Il demande au PQ de manifester un minimum de « flexibilité » dans l'intérêt du Québec. Et accuse l'opposition de poser, en menaçant de voter contre le projet de loi, « un geste anti-québécois », de se livrer à du « chantage » pour des fins « basement partisanses ».

Les péquistes interprètent tout au-

trement la décision du gouvernement de ne pas procéder comme prévu. S'il suspend le débat uniquement parce que l'opposition annonce qu'elle votera contre le projet de loi c'est un signe « qu'il n'y tient pas beaucoup », affirme le député de Lac-Saint-Jean M. Jacques Brassard. Visiblement, selon son collègue Guy Chevrette, le gouvernement cherche un moyen de ne pas discuter du projet de loi pour protéger l'unité

Voir page A-4: Référendum



Tout comme plusieurs usagers du transport en commun, Mme Lucille Bolduc a signé une pétition, hier à la station de métro Berri-UQAM, enjoignant le ministre des Affaires municipales Claude Ryan de surseoir à sa réforme de la fiscalité municipale.

PHOTO JACQUES GRÉNIER

Doré réclame la tenue d'audiences publiques sur le rôle de Montréal

Catherine Leconte

À EN JUGER par le mémoire qu'elle a remis hier à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 145 sur la fiscalité municipale, l'administration Doré semble résignée à voir l'Assemblée nationale adopter la réforme Ryan, mais bien décidée à faire en sorte qu'elle ne s'applique pas à Montréal de la même façon qu'ailleurs au Québec.

Le maire de Montréal, Jean Doré, et la présidente du Comité exécutif, Léa Cousineau, venus à Québec présenter ce mémoire, ont d'abord longuement expliqué à la commission parlementaire que « sa triple réalité de ville industrielle en reconversion, de ville-centre et de métropole » fait de Montréal un cas à part. Nécessaire préambule pour justifier la série de demandes spéciales qui a suivi.

« Chaque jour, près de quatre cent mille personnes entrent à Montréal pour y travailler, y étudier, y magasiner ou s'y divertir. Aucune autre ville du Québec ne doit assumer une telle surcharge », a affirmé Mme Cousineau. « Les responsabilités de métropole qu'assume Montréal en matière d'immigration, de santé et de sécurité publique ne sont pas reconnues par Québec comme elles devraient l'être », a-t-elle ajouté, sans parler « des réalités culturelles et environnementales qui se vivent à Montréal et dont les enjeux n'ont rien de commun avec celles des autres villes du Québec. »

Dénonçant à la fois le « régime fiscal désuet » dont souffre actuellement Montréal et les modifications « totalement injustifiables » que la réforme Ryan prévoit y apporter, la ville de Montréal réclame donc du gouvernement du Québec la création d'une « commission spéciale » chargée de tenir des audiences publiques « sur le rôle de Montréal comme métropole du Québec, sur ses responsabilités » et « sur les outils fiscaux à sa disposition pour s'acquitter de ses responsabilités ». Cette commission devrait être mise sur pied dès cet au-

tomne et remettre son rapport à la fin 1992.

Mais entre-temps, pour « éviter l'étranglement de Montréal », les élus municipaux ont aussi demandé au gouvernement d'adopter dès le 1er janvier 1992 quatre mesures d'urgence visant à compenser la ville pour les charges supplémentaires que lui vaudraient l'application de la loi 145, charges qu'ils évaluent à 105 millions \$. Montréal réclame ainsi : ■ qu'une partie du rendement de la taxe sur l'essence soit versée au fonds de financement du transport en commun ; la loi ne prévoit pour l'instant d'alimenter ce fonds que par 30 % du produit des droits d'immatriculation des automobiles.

■ que par delà sa contribution à ce fonds de transport, le gouvernement maintienne, contrairement à ce que prévoit le projet de loi, sa participation de base au financement des transports en commun, en reconnaissance du rôle social de ce service pour une partie importante de la population ; M. Doré a rappelé en conférence de presse que le taux de motorisation à Montréal n'est que d'un demi-voiture par ménage.

■ que la ville reçoive « pleine compensation » pour les pertes que lui ferait subir la réforme Ryan en supprimant les taxes municipales sur les divertissements ; ces taxes comptaient pour 18 millions \$ dans le budget 1990 de la ville, a précisé M. Doré, et devraient encore lui rapporter 15 millions \$ cette année, malgré la récession.

■ que le gouvernement paie intégralement les taxes foncières pour le réseau des universités, des collèges et des réseaux de la santé et des services sociaux, dont il ne prévoit pour l'instant payer que 80 %.

Bref, dans un premier temps, l'administration Doré s'efforce de limiter ponctuellement les dégâts que la réforme Ryan occasionnera à Montréal à partir du 1er janvier 1992. Dans un deuxième temps, elle espère se ménager, par la création d'une « commission spéciale » qui tiendrait des audiences publiques auxquelles elle ferait vraisemblablement com-

Voir page A-4: Doré

Nouveau premier ministre à Alger

L'état de siège durera quatre mois

ALGER (Reuter) — Le président Chadli Bendjedid a nommé hier Sid Ahmed Ghozali au poste de premier ministre à la suite du renvoi du gouvernement de Mouloud Hamrouche, rapporte l'agence Algérie Presse Service (APS).

L'agence, reçue à Paris, ajoute que Sid Ahmed Ghozali procédera « à de larges consultations avant la formation du nouveau gouvernement ».

Il détenait le portefeuille des Affaires étrangères dans le gouvernement dont le président a décidé le renvoi en même temps que l'instauration de l'état de siège et l'ajournement sine die des élections légis-

latives prévues le 27 juin et le 18 juillet.

Ces mesures ont fait suite à de sanglants affrontements mardi entre forces de l'ordre et manifestants du Front islamique du salut (FIS).

L'état de siège sera en vigueur pendant quatre mois.

Il accorde de larges pouvoirs de police aux autorités militaires mais peut être levé « dès que la situation est rétablie », note le décret présidentiel portant sa proclamation et diffusé par l'APS.

Les autorités ont reconnu que les troubles avaient fait des morts mais n'ont pas publié de bilan des victimes.

Voir page A-4: Nouveau

Les communes « vertes » sous l'oeil d'Allah

Yves Heller

Le Monde

ALGER — Ce devait être l'enfer ou le paradis, « c'est toujours la purgatoire ». Un an après que les « barbus » du Front islamique de salut (FIS) eurent remporté haut la main les élections locales du 12 juin 1990, laminant les autres partis en lice — y compris le FLN, aux commandes depuis l'indépendance — leur efficacité en matière de gestion municipale est largement contestée. En un an, « rien ne s'est réellement passé, mis à part quelques extravagances ». Cette réflexion d'un Algérois est révélatrice du changement intervenu après l'immense espoir ou la grande peur qu'avait suscités la victoire du FIS. « Inefficacité totale », « gestion approximative, pour le moins contestable » : les commentaires sont quasi unanimes à souligner l'absence de toute réalisation communale.

« En participant au pouvoir à une petite échelle, le FIS a eu vite fait de démontrer ses limites dans la gestion des affaires de l'État. Au bout d'une année d'exercice, le bilan des assemblées populaires communales (APC) contrôlées par lui n'est guère reluisant. Les élus se sont attaqués aux banalités de la vie quotidienne — fermeture des bars et des maisons closes surtout — tout en délaissant les véritables problèmes de la cité », écrivait, fin mai, le *Quotidien d'Algérie* (indépendant). Les réquisitoires abondent, axés autour de deux thèmes : immobilisme dans la gestion municipale et méthodes expéditives pour « moraliser » la société.

Quant aux « extravagances », il s'agit essentiellement de l'affichage de versets du Coran le long de certaines routes et sur la façade de certaines mairies en lieu et place de devises aussi nationales que laïques : « La révolution par le peuple et pour le peuple », par exemple.

« Des machines à débiter des papiers administratifs », « des incapables qui n'ont rien fait pour satisfaire les besoins du peuple », « des néophytes qui se sont distingués par leur absence d'innovations » : ces accusations donnent le ton des jugements portés sur l'action des islamistes à la tête de municipalités auxquelles, il est vrai, le pouvoir avait retiré une large part de leurs pouvoirs avant qu'elles soient conquises par le FIS. « Ils n'ont rien fait » : à ce leitmotiv vient s'ajouter une autre gracieuseté : « C'est pis, c'est plus sale qu'avant ».

Pas de « coup de balai »

L'absence de nuances est à la mesure de la déception ressentie par nombre d'électeurs, pour lesquels le « coup de balai » promis par les islamistes de MM. Abassi Madani et Ali Benhadj devait se traduire par une amélioration spectaculaire de

leurs conditions de vie. D'autant que, au-delà des promesses électorales, le FIS, pour élargir son audience avant les élections municipales, avait vanté l'immense dévouement de ses militants, qui avaient réussi à développer d'efficaces réseaux d'entraide au profit de larges secteurs de la population.

Ces accusations trouvent un écho au sein même de la direction du FIS, qui se justifie en évoquant l'absence de moyens... et en tire argument pour demander tout le pouvoir, tout de suite. « Nous avons gagné les élections municipales. On dit que nous n'avons rien fait : c'est vrai, disait récemment M. Abassi. Ils nous ont empêchés de faire quoi que ce soit. Nous ne pourrions rien faire parce que c'est le système politique lui-même, avec à sa tête le président Chadli, qui pose problème. La difficulté vient du fait qu'il est président

Voir page A-4: Les communes

CAHIER SPÉCIAL

TROISIÈME ÂGE ET SANTÉ

PARUTION LE 14 JUN DANS LE DEVOIR

Un dossier spécial où il sera question du bien-être des personnes âgées, de gérontologie, des approches alternatives en santé, du stress à la retraite, des centres d'accueil, des universités du troisième âge.

Réservation publicitaire: 842-9645
Date de tombée: 6 juin

Lucien Bouchard somme Bourassa de respecter le consensus de la Commission Bélanger-Campeau

Manon Cornellier
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le gouvernement du Québec a l'obligation morale de respecter le consensus de la Commission Bélanger-Campeau et de s'assurer que le projet de loi 150 soit débattu et adopté, a déclaré hier le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard.

Visiblement indigné par les derniers développements survenus hier à Québec, M. Bouchard s'en est pris en particulier au premier ministre Robert Bourassa.

« Ce gouvernement a signé par ce

premier ministre le consensus de la commission. S'il ne va pas de l'avant, ça veut dire que la parole d'un premier ministre ne vaut rien, sa signature non plus. C'est tout à fait déplorable et je me demande où on s'en va au Québec présentement », a soutenu celui qui représentait le Bloc québécois à la Commission Bélanger-Campeau.

« Voici un gouvernement qui viole un consensus auquel il avait souscrit lui-même. On ne saurait trop le dénoncer », a-t-il poursuivi.

Il a rappelé que 32 commissaires sur 35 s'étaient entendus pour adopter un échéancier constitutionnel serré qui comportait la création de

deux commissions parlementaires et la tenue d'un référendum à l'automne de 1992.

« J'étais très heureux qu'un consensus se soit formé autour de cela. Maintenant, j'apprends que le gouvernement a décidé de se désister, de répudier l'engagement qu'il avait contracté. Je trouve ça indigne de sa part », a-t-il ajouté.

Il a précisé qu'il partageait par contre les critiques du Parti québécois. Il pense que le gouvernement a le devoir d'étudier les amendements suggérés par l'opposition.

C'est en matinée hier que M. Bouchard avait amorcé son attaque contre le premier ministre Bourassa.

Lors d'une conférence de presse, il avait averti M. Bourassa qu'il poserait un geste « illégitime » s'il décidait de tenir une élection plutôt qu'un référendum pour décider de l'avenir du Québec.

Le Bloc avait organisé cette rencontre avec la presse pour parler pourtant de tout autre chose, soit la transformation du Bloc en parti officiel le 15 juin prochain.

Mais M. Bouchard en a profité pour tirer à boulets rouges sur M. Bourassa. « Une élection référendaire serait la chose la plus illégitime que M. Bourassa pourrait faire. Ce serait un hold-up politique. Si ja-

mais il la faisait, par goût du suicide, il nous trouverait sur son chemin », a-t-il dit.

« Les Québécois en ont assez d'un premier ministre qui ne les dirige pas, qui ne leur dit pas où il va, qui est mi-chair mi-poisson », a-t-il poursuivi, en commentant la flexibilité du premier ministre à la suite de ses rencontres avec ses homologues provinciaux et le ministre fédéral des Affaires constitutionnelles Joe Clark.

Les députés du Bloc ont aussi rendu public leur « manifeste ». Il s'agit surtout d'un exposé sur les raisons d'exister d'un parti comme le Bloc québécois dans le contexte constitutionnel actuel.

M. Bouchard a indiqué que ce n'était pas le rôle du Bloc de définir le programme d'un Québec souverain. Selon lui, ceci est la responsabilité des partis provinciaux québécois.

Sur le plan organisationnel, le Bloc rassemblera à l'ensemble des partis avec son conseil de direction et ses diverses commissions. Seules nuances: ses buts seront différents et ses membres s'appelleront sympathisants.

En ce qui a trait à ses objectifs, M. Bouchard a été clair. Il ne s'agit pas de former le gouvernement et, en cas de gouvernement minoritaire à Ottawa, il n'est pas question de se joindre à une coalition. En fait, dit-il, il s'agit de représenter les intérêts du Québec au cours de la période de transition vers la souveraineté.

Côté financier, le Bloc entend adopter les principes du financement populaire et ne pas accumuler de déficit. Malgré tout, il reconnaît que le régime actuel fait de voyages en autobus et d'absence de permanence ne peut durer sempiternellement.

Le Bloc veut donc se doter d'une machine électorale pour faire face aux autres partis fédéraux. Une campagne de financement et de recrutement devrait démarrer en septembre prochain.

Perreault se déchaîne contre le projet Ryan

Sylvain Blanchard

UN PROJET brutal, majeur, imposé et mal pensé. Un projet qui met en danger la survie du transport en commun à Montréal et qui pénalisera les moins fortunés de la société.

Robert Perreault, le président du conseil d'administration de la STCUM, ne cherchait pas ses mots hier, lorsqu'est venu son tour de dénoncer la « réforme » du ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 145.

Convaincu que la réduction de 200 millions \$ des subventions gouvernementales dans le financement du transport en commun à Montréal aura des conséquences « catastrophiques » pour la STCUM, M. Perreault y est allé de quelques réflexions qui donnent une bonne idée du dilemme auquel sont confrontés les administrateurs de la société de transport.

Selon lui, une coupure de 200 millions \$ dans les services offerts par la STCUM pourrait signifier trois choses : 1) la fermeture complète du métro et des trains de banlieue ; 2) une diminution de 60 % des heures de service sur tout le réseau de surface ; ou encore 3) une réduction de 40 % des services offerts par les réseaux d'autobus et de métro.

On le voit bien, les conséquences d'une pareille coupure dans les services sont difficilement imaginables. Et Robert Perreault le sait mieux que personne. Faudra donc trouver autre chose. Une hausse des taxes pour les contribuables de la CUM sans doute. Mais à noter tout de même qu'une « simple » coupure de 50 millions \$ dans le réseau de métro correspondrait à une réduction de 30 % de ce service !

Voilà pour l'ordre de grandeur. Quelques exemples qui donnent une image assez nette de l'effort demandé à la STCUM dans le but de permettre à Québec de contenir son propre déficit.

Perreault dit comprendre les problèmes de caisse du gouvernement. C'est la solution retenue pour les régler qu'il n'arrive pas à saisir.

« Le gouvernement s'est tourné vers la solution la plus simple techniquement, dit-il. Il pouvait sans doute réduire ses dépenses, mais peut-être a-t-il constaté qu'il n'était pas facile de couper 300 millions \$. Pourquoi pense-t-il que les municipalités ont cette possibilité ? »

« Il pouvait augmenter ses revenus, mais peut-être a-t-il constaté qu'il n'était pas aisé de hausser les impôts. Pourquoi pense-t-il que les municipalités ont cette possibilité ? »

Deux excellentes questions, mais deux questions qui ne changeront rien au débat actuel, parce que le gouvernement a fait son lit et ira de l'avant.

Une décision qui signifie qu'en 92, les contribuables montréalais recevront d'importantes hausses de taxes qui serviront non seulement à payer pour la réduction des subventions dans le transport en commun, mais aussi pour toutes les autres responsabilités que le gouvernement a décidé de refiler aux municipalités pour soulager son déficit.

Et qui dit contribuables, dit consommateurs et locataires, car c'est vers eux que commerçants et propriétaires d'immeubles locatifs vont se tourner pour payer une partie de la facture salée qu'on s'approprie à leur refiler.

Mais en attendant que tout cela se produise, les employés de la STCUM ont cru bon sensibiliser les usagers du métro et de l'autobus, hier, en leur distribuant des tracts. Un tract imprimé à plus d'un million d'exemplaires, expliquant les conséquences de la réforme Ryan, que les citoyens ont été invités à signer pour signifier au gouvernement leur attachement au transport en commun.

Si plusieurs ont posé leur griffe sans trop se poser de questions, nombreux furent ceux qui avouaient ne rien connaître du contenu de la réforme Ryan, ou de la signification de tous ces rubans noirs qu'arboraient hier les employés de la STCUM. Un ruban qui, à l'instar de l'interruption d'une minute du service à midi, se voulait un geste symbolique exprimant l'inquiétude des employés face à l'avenir du plus grand transporteur public de la province.

Une inquiétude partagée par le président de la CSN, M. Gérard Larose, qui est justement venu proposer hier en commission parlementaire cinq pistes de solution pour sortir de l'impasse. Cinq mesures qui, à son avis, pourraient générer des revenus de 262 millions \$.

Les voici : 1) Une déduction de l'impôt personnel ou corporatif pour l'achat d'une carte d'autobus et de métro (la CAM) ; 2) une taxe sur tous les stationnements non-résidentiels ; 3) une hausse de 30 \$ du coût d'immatriculation des véhicules de promenade et de 75 \$ pour les véhicules commerciaux ; 4) consacrer une partie (0,01 cent) de la nouvelle hausse de taxe sur l'essence annoncée dans le dernier budget Lévesque pour financer le transport en commun et 5) accroître la contribution des municipalités au financement du transport collectif.

La majorité des conseillers de Varennes est contre la construction du port de Soligaz

Louis-Gilles Francoeur

Quatre conseillers municipaux de Varennes sur six se sont prononcés contre la construction d'un port pour navires-citernes sous pression en vue d'alimenter le projet Soligaz.

La construction du port s'effectuerait dans un des derniers herbiers fluviaux, au détriment de plusieurs espèces aquatiques dans un secteur où les risques de conflagration sont aggravés par la proximité de la voie maritime et du milieu urbain.

Cette majorité de conseillers varennois contre le quai d'accostage du projet Soligaz est d'autant plus névralgique que le projet ne peut voir le jour si la ville ne modifie pas son règlement de zonage. Ce dernier in-

terdit la construction d'oléoducs et d'installations gazières dans sa bande riveraine, d'ailleurs protégée à cet endroit par la politique officielle du gouvernement québécois. Le règlement de zonage municipal en vigueur est lui-même protégé par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Tout décret gouvernemental sur Soligaz en vertu de la Loi sur l'environnement ne peut en déroger, prévoit son règlement d'administration.

Par contre, quatre conseillers de Varennes se sont prononcés en faveur du stockage souterrain de liquides de gaz naturel dans les limites de leur ville. En somme, la majorité du conseil municipal, jusque-là favorable au projet, demeure favorable

au stockage souterrain pour maintenir les emplois chez Pétromont, mais se déclare contre l'approvisionnement de Soligaz par citernes sous pression. Ce volet maritime du projet est d'ailleurs le plus dévastateur pour l'environnement et la principale source de danger pour la population et la circulation maritime.

Deux conseillers ont par contre exprimé une opposition totale à l'ensemble du projet, stockage souterrain et port compris.

Devant ces divergences d'opinion et l'importance du dossier pour Varennes, le Conseil de ville a adopté une résolution décrétant la tenue d'un référendum « indicatif » sur le projet Soligaz et le développement de la ville par l'industrie lourde. Ce

référendum ne pourra être tenu avant septembre, de toute évidence, laissait-on entendre hier à la ville.

D'ici là, la résolution du conseil demande à Québec de surseoir à toute décision dans le dossier Soligaz pour laisser aux citoyens le temps de se prononcer en toute liberté.

La résolution sur le référendum a été unanime, même si certains conseillers ont émis l'avis que plusieurs penseraient, à Varennes, que le Conseil a voulu ainsi éviter de « mettre ses culottes ».

Quant au maire, M. Jean Robert, il a qualifié de « remarquable » le travail des commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) devant la complexité et l'acuité politique du sujet.

AUX 6 400 000 FUMEURS DU PAYS

4²⁰\$* de taxes du paquet de cigarettes... ce n'est pas juste!

Dites-le au gouvernement : les fumeurs comptent!

Voici la RÉPARTITION DES TAXES qui vous sont imposées sur un paquet de 25 cigarettes :

Gouv. fédéral : 2,33\$
Gouv. provincial : 1,87\$
Total des taxes : 4,20\$*

Dès le 1er janvier 1992, le total de la taxe augmentera de 32 cents le paquet.

* Le total des taxes et le coût au consommateur varient par province. Ces taxes sont basées sur un coût final au consommateur de 5,77\$ au Québec.

**TAX PROTEST
OPPOSITION À LA TAXE**

<p>Complete form below and drop in mail.</p> <p>I am of voting age. I want you to stop the unfair taxation of tobacco products in Canada. What are you going to do about it? I expect a reply.</p> <p>My comments Mes commentaires _____</p> <p>Name Nom _____</p> <p>Address Adresse _____</p> <p>Postal Code Code postal _____</p> <p>Signature _____</p>	<p>Remplir le carton ci-dessous et le mettre à la poste.</p> <p>Je suis majeur(e). Je vous demande de cesser de taxer injustement les produits du tabac au Canada. Qu'allez-vous faire à ce sujet? J'attends votre réponse.</p>
---	---

Voice your opinion as many times as you wish. Exprimez votre opinion autant de fois que vous le désirez.

VOICI COMMENT PROTESTER... SANS FRAIS!

- 1 Cette carte de protestation est imprimée à l'intérieur de la plupart des paquets de cigarettes. Sortez-la ou demandez-la à un comptoir de tabac.
- 2 Inscrivez (en lettres majuscules) vos nom et adresse et signez.
- 3 Détachez les quatre côtés le long du pointillé et postez la partie imprimée du centre. AUCUN TIMBRE NÉCESSAIRE : la Société canadienne des postes livrera votre carte au premier ministre GRATIS!

Exprimez votre opinion aussi souvent que vous le voulez. Exigez une réponse.

Conseil canadien des fabricants des produits du tabac et Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie et du tabac, Les tabaculteurs du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, Association nationale des distributeurs de tabac et de la confiserie, Société pour la liberté des fumeurs.



EN BREF...

Première autogreffe de moelle purifiée à Maisonneuve-Rosemont

POUR LA PREMIÈRE fois au Canada, une autogreffe de moelle osseuse « purifiée » de ses cellules cancéreuses a été réalisée à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. Jusqu'à maintenant, plusieurs patients atteints de leucémie devaient recevoir de leur propre moelle, faute de donneurs compatibles. Or, le greffon était souvent déjà contaminé par des cellules cancéreuses, amenuisant les chances de réussite de l'opération. En collaboration avec le Dana-Farber Institute de Boston, le Dr Denis-Claude Roy a développé à Maisonneuve-Rosemont des médicaments appelés immunotoxines destinés à nettoyer la moelle du patient des cellules malignes qui pourraient s'y trouver. Il s'agit d'une percée technologique d'importance qui pourra augmenter les chances de survie des personnes atteintes de leucémie.

Les médecines douces s'unissent

PAS MOINS de 2500 praticiens des médecines douces se sont regroupés pour fonder la Coalition multidisciplinaire des médecines douces du Québec. Et ce, pour préserver l'autonomie de leur pratique et surveiller la formation et la conduite de leurs membres. Acupuncteurs, massothérapeutes, naturopathes, palingénésistes, réflexologues et orthopédagogues ont décidé de s'unir pour créer un organisme représentatif de tous les thérapeutes alternatifs, dont le mandat sera aussi de défendre le droit du patient à choisir le praticien et la thérapie de son choix.

May Cutler se retire

LA MAIRESSE de Westmount, Mme May Cutler, ne se représentera pas à la mairie aux élections municipales de novembre prochain. Agée de 67 ans, Mme Cutler entend prendre sa retraite et a déjà désigné le conseiller Peter Trent, de son propre parti, comme son successeur idéal. Elle a déjà fait savoir qu'elle appuierait ouvertement la campagne à la mairie du conseiller Trent l'automne prochain.

Et Melançon démissionne

LE CHEF de la Coalition démocratique de Montréal, M. Pierre-Yves Melançon, a également décidé cette semaine de se retirer de la vie politique. Défait à la mairie lors des élections de novembre dernier, M. Melançon était tout de même resté à la tête de son parti, depuis représenté à l'hôtel de ville par trois conseillers : MM. Marvin Rotrand, Pierre Goyer et Sam Boskey. Le conseiller Melançon avait été le premier des quatre conseillers du RCM à démissionner en 88 pour dénoncer l'attitude « centralisatrice » et « anti-démocratique » du parti de Jean Doré.

« Népotisme » à la CÉCM

LES COMMISSAIRES Robert Cadotte et Marc-André Ladouceur, du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO) de la CÉCM, présenteront demain à l'assemblée des commissaires, une résolution visant à éliminer le « népotisme » et le « patronage » à la CÉCM.

Les commissaires ont présenté ce projet de résolution « considérant le fait que, par le passé, plusieurs parents de personnes en position d'influence à la CÉCM ont été embauchés par la Commission ».

La résolution présentée suggère qu'une priorité soit accordée dans l'embauche, « aux élèves de la CÉCM susceptibles de décrocher à cause de leur situation financière précaire », ou « aux étudiants de cégep et d'université habitant sur le territoire de la CÉCM ».

4000 personnes réclament une intervention vigoureuse contre la violence faite aux femmes

Norman Delisle

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Une pétition signée par 4000 personnes a été déposée hier à l'Assemblée nationale pour réclamer une intervention vigoureuse du gouvernement contre la violence faite aux femmes.

« Il y a au Québec 300 000 femmes victimes de violence conjugale et 51 d'entre elles ont été tuées par un conjoint violent depuis deux ans », a indiqué en conférence de presse une initiatrice de la pétition, France Bourgault, du Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF).

Les femmes violentées avaient obtenu l'appui des députés André Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Denise Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière) et Louise Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dans leur démarche.

La pétition réclame que les agresseurs de femmes « ne soient pas libérés avant que tout le processus judiciaire ne soit terminé dans leur cas ».

« Plusieurs femmes doivent déménager avec leurs enfants pour assurer leur sécurité car elles craignent le retour au domicile de l'agresseur », a expliqué Mme Bourgault.

On a cité plusieurs cas pathétiques, notamment celui récent d'un individu de Laval, sous libération judiciaire, qui est revenu tuer sa conjointe à la résidence familiale.

Dans un autre cas de violence, l'agresseur a été acquitté sous prétexte qu'étant ivre, il n'avait pas prémé-

dité son crime. Mais dans un troisième cas, l'agresseur a été acquitté parce que la femme victime était sous l'influence de l'alcool.

« Il faut remettre en cause les attitudes violentes et sexistes, comme celle qui valorise un petit garçon lorsqu'il se sert de ses poings pour se défendre », a dit Mme Bourgault.

Les femmes violentées réclament également que soient mis en place des programmes d'éducation et de sensibilisation dans les écoles mais aussi à l'intention des juges appelés à juger les causes et des policiers impliqués dans les dossiers.

On a cité une récente déclaration du juge Denys Dionne qui avait déclaré que « les lois, comme les femmes, sont faites pour être violées ».

On réclame également des subventions adéquates pour les organismes qui travaillent auprès des femmes victimes de violence, soit les 80 maisons d'hébergement pour femmes battues et la vingtaine de centres de dépannage et d'information.

À cet égard, la députée Denise Carrier-Perreault a déploré que le plan triennal de financement pour les maisons d'hébergement de femmes battues ne soit pas encore connu après un an de réflexion. De la sorte, ces établissements ne connaissent pas le budget disponible et ne peuvent pas planifier les dépenses pour l'année en cours.

Pour sa part, la députée Louise Harel a dénoncé une coupure de presque 2 millions \$ dans le programme annuel d'aide aux victimes d'actes criminels, dont le budget a été réduit de 17,5 à 15,5 millions \$ cette année.

Québec restaurera l'ancienneté des syndiqués punis par la Loi 160

Michel Venne
et Caroline Montpetit

LE GOUVERNEMENT du Québec va restaurer l'ancienneté perdue à l'automne 1989 par les syndiqués ainsi punis pour avoir défié la Loi 160 en déclenchant une grève de quelques jours dans les hôpitaux.

Une entente est intervenue en ce sens entre les syndicats concernés et le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, dans la nuit de mardi à mercredi. Cette entente devait être approuvée hier par le conseil des ministres.

Un projet de loi sera déposé dans les prochains jours, a indiqué le ministre Côté. L'opposition péquiste a déjà fait savoir, par la voix de son porte-parole en la matière, M. Michel Bourdon, qu'elle allait voter en faveur, puisqu'une entente existe

avec les syndicats.

En retour, les syndicats acceptent d'abandonner quelque 160 000 griefs déposés depuis un an et demi pour contester l'application des sanctions prévues à la loi, 70 000 pour les pertes d'ancienneté.

Cependant, les syndicats vont maintenir un certain nombre de griefs « témoins » et poursuivre la contestation en cour de la loi elle-même. Ils réclament présentement en Cour supérieure l'annulation de la loi 160.

Le ministre a souligné que la loi « demeure telle quelle » pour le moment. « La Loi 160 (sur le respect des services essentiels dans les hôpitaux) a été très utile même si à certains égards il y ait pu y avoir certains iniquités sur le plan de l'application », M. Côté reconnaît qu'une fois l'entente signée et appliquée, il « faut regarder vers l'avenir ». Le contenu

de la loi, adoptée en 1986 pour prévenir les grèves dans les établissements de santé, pourrait être modifiée ultérieurement.

La loi prévoit la perte de deux jours de salaire par jour de grève jugée illégale, l'interruption de la retenue de la cotisation syndicale durant trois mois par jour de grève et offre le loisir au gouvernement de décider par décret d'imposer la perte d'un an d'ancienneté par jour de débrayage.

Les employés concernés pourront recouvrer leur ancienneté, et les avantages qui y sont associés, à compter du 1er juillet prochain. Mais tout ce qui a été perdu entre-temps, par exemple une promotion accordée à un autre employé ou l'ordre de préférence pour les vacances de cet été, ne pourra être recouvré rétroactivement.

Il n'est pas question non plus que les amendes imposées durant les grèves ou les pertes de salaire infligées soient remboursées aux syndiqués ni aux syndiqués, regroupés essentiellement à la Fédération des infirmières, à la Fédération des affaires sociales de la CSN et à la CEQ.

Le contenu précis de l'entente sera rendu public prochainement.

La présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Mme Monique Simard, ainsi que la présidente de la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIIQ), Mme Diane Lavallée, ont accueilli avec satisfaction, hier, la restauration de l'ancienneté des grévistes, tout en admettant que cette entente avait coûté « fort cher en concessions » du côté des syndicats.

« Pour obtenir la restauration de l'ancienneté, qui était une priorité vitale pour les membres, nous avons dû abandonner tous les autres griefs, notamment ceux reliés aux coupures de salaires imposées à cause de la grève, a précisé Mme Simard. Les syndicats ont racheté ces griefs, aux frais de 8 millions \$ en dédommagement d'emblée les grévistes pour ces coupures. En abandonnant l'ensemble des griefs déposés, les syndicats abandonnent aussi définitivement la possibilité de récupérer cet argent. Par ailleurs, les listes de rappel des employés seront rétablies à peu près telles qu'étaient avant la grève, mais les syndicats n'ont pas obtenu la rétroactivité pour les deux années de préjudices subis par les membres, à cause de la loi 160 ».

Les syndicats maintiennent d'après leur recours en Cour supérieure pour obtenir l'annulation de la loi 160, en vertu du droit d'association garanti par la Charte des droits et libertés de la personne.

« Si se pourrait que nous allions en appel de cette cause, dépendamment du jugement qui sera rendu par le juge », a précisé Mme Simard.

Commemorant la réunion extraordinaire qui s'est tenue ce week-end, Mme Simard a qualifié de « grand cadeau offert aux membres » l'abandon du huit millions \$ réclamé au gouvernement par les syndicats, au profit de la restauration de l'ancienneté.

Enfin du côté de l'Association des Hôpitaux du Québec, on saluait également l'entente survenue, en précisant qu'elle « se conformait aux recommandations faites par l'Association au groupe de travail Rodrigue-Lemelin ».

« Nous pensons que cette entente aura un effet bénéfique sur le climat des relations de travail, et devrait également contribuer à améliorer les services aux bénéficiaires, de préciser Charles Meunier, vice-président des communications à l'Association. Nous avons constaté, que les personnels du réseau hospitalier étaient devenus moins motivés, devant une loi jugée inique ».

Les médecins toujours mécontents débrayeront à nouveau demain

Isabelle Paré

LES MÉDECINS de la province tiendront, comme prévu, une journée d'études demain, toujours insatisfaits des concessions faites par le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, pour adoucir sa réforme.

Le Regroupement des fédérations de médecins du Québec a fait savoir hier que le mot d'ordre pour un « débrayage général » et simultanément des médecins dans huit villes du Québec tenait toujours malgré la rencontre tenue lundi avec le ministre de la Santé et des Services sociaux.

À Jonquières, Québec, Rimouski, Drummondville, Val d'Or, Montréal, Sherbrooke et Gatineau, on s'attend à ce que 4000 à 5000 médecins quittent hôpitaux et cliniques pour participer à cette journée de réflexion et d'information, destinée à faire le point sur l'avancement des négociations avec le gouvernement.

« On ne nie pas que les amendements proposés par M. Côté rendent son projet plus conforme à nos demandes mais la philosophie qui régit derrière la réforme est toujours inacceptable à nos yeux », a insisté hier le Dr Clément Richer, porte-parole du Regroupement et président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Plus encore, le nombre des modifications auxquelles le ministre se dit prêt à ouvrir la porte rend irréaliste l'adoption du projet de réforme de la Santé avant le 21 juin, soutiennent les dirigeants médicaux.

« La réforme est un projet de société trop important pour le bâcler sur le coin d'une table », objecte le Dr Richer.

Lundi, le ministre Côté se serait engagé à raffiner les pans de son projet de loi qui, selon les médecins, écorchent le principe de la confidentialité du dossier médical.

Mais de façon générale, les médecins attendent ni plus ni moins du ministre Côté qu'il retire l'ensemble de sa réforme et se rassemble avec la profession médicale pour jeter sur papier une nouvelle ébauche de projet de loi.

En gros, les médecins souhaitent une réforme à l'ontarienne « calquée sur celle du gouvernement néo-démocrate de Bob Rae, qui a créé une commission paritaire, formée à part égale de médecins et de fonctionnaires du ministère de la Santé, pour conseiller le gouvernement en matière de soins de santé ».

Même si se refuse toujours à créer le moratoire réclamé haut et fort par les médecins sur la réforme, Marc-Yvan Côté a, dans les faits, concédé un moratoire partiel en suspendant ces dernières semaines l'application de plusieurs articles de son projet de loi concernant les médecins.

La Cité de la Santé de Laval en appelle du jugement sur les deux femmes enceintes

Isabelle Paré

POUR ÉVITER une parade de femmes enceintes devant les tribunaux, la direction de la Cité de la Santé de Laval a décidé d'en appeler du jugement donnant droit à deux femmes d'être accouchées par un médecin suspendu par cet hôpital.

Ce jugement, rendu vendredi par le juge Guthrie, de la Cour supérieure, avait eu pour effet de permettre à deux patientes du Dr Robert Perron de voir leurs bébés mis au monde par ce dernier. Et ce, même si l'hôpital avait suspendu les privilèges en obstétrique du Dr Perron pour avoir dépassé ses quotas d'accouchements.

Hier, M. Daniel Adam, directeur général de la Cité de la Santé et des membres du conseil d'administration de l'hôpital, ont indiqué leur intention de faire annuler ce jugement en cour pour éviter que des injonctions à répétition soient réclamées par les 108 parturientes suivies « en trop » par le Dr Perron.

« Nous allons demander la suspension des injonctions accordées la semaine dernière, car le jugement rendu par la Cour est contradictoire. On nous reconnaît le droit de suspendre les privilèges du Dr Perron mais on donne du même coup le droit à ses patientes d'être accouchées par lui. C'est lui redonner ses privilèges de façon indirecte et ça n'a pas de sens », a insisté hier M. Gaston Chapleau, président du conseil d'administration de la Cité de la Santé.

La situation est d'autant plus confuse à l'heure actuelle qu'une récente décision de la Commission des Affaires sociales avait donné raison à la direction de l'hôpital.

Cette dernière espère maintenant obtenir gain de cause pour que soit

reconfirmée de façon claire et précise le droit du conseil d'administration de suspendre les droits de pratique des médecins qui outrepassent leurs quotas d'accouchements.

Cette situation d'engorgement sévit aussi à l'hôpital Pierre-Boucher de Longueuil, où la direction s'est également résignée à imposer des quotas à ces médecins.

Par ailleurs, les dirigeants de la Cité de la Santé ont affirmé hier chercher des solutions temporaires à l'engorgement du département d'obstétrique. Les propositions du ministre Côté ont été bien accueillies et des discussions sont en cours avec des hôpitaux de la Rive nord, notamment Le Gardeur et Saint-Gérôme, pour permettre aux patientes qui le voudraient d'y être accouchées par leur médecin, a souligné M. Chapleau.

« Car 40 % de nos patientes viennent de cette région. Si nous ne recevions que des patientes de Laval nous serions en mesure de répondre à la demande », a-t-il affirmé, rappelant que le nombre des bébés nés à la Cité de la Santé avait atteint 4800 l'an dernier.

Pour maintenir la qualité des soins et assurer la sécurité des patientes, l'hôpital a décidé en septembre de limiter, jusqu'en 1992, à 4200 par an le nombre d'accouchements. Chaque médecin s'est vu attribuer un nombre maximal d'accouchements à ne pas dépasser.

Quant à l'idée d'une « maison des naissances » à Laval, avancée par le ministre Côté, la direction de l'hôpital s'est gardée de faire des commentaires. M. Chapleau a toutefois rappelé qu'il était hors de question

de faire de la Cité de la Santé une maternité.

Par ailleurs, les audiences que tient la Commission des affaires sociales sur le fond de la question, soit l'imposition des quotas par la Cité de la Santé, se sont poursuivies hier et reprendront aujourd'hui.

HONDA DE SIGI

GRAND PRIX SPECIAL

POUR 6 JOURS SEULEMENT

ACHETEZ UNE HONDA CIVIC

CE N'EST PAS UN BAIL!

PAS DE RACHAT!

PAS D'ATTRAPE!

A compter de **199\$*** par mois



CIVIC HATCHBACK 1991

NOUS OFFRONS DES RABAIS SUR LES MODÈLES EN STOCK

PREMIERS AU PAYS

Premiers concessionnaires Honda établis à Montréal et à Laval, nous sommes encore au premier rang de l'épargne!

A MONTRÉAL **1110 St-Jacques** Montréal 879-1550

A LAVAL **266 boul. Labarre** Ste-Rose, Laval 625-1953

*Sujet à approbation du crédit. Voir votre concessionnaire pour plus de détails.

LE 24 JUIN - AFFICHEZ VOS COULEURS

Au défilé de la fête nationale, affichez vos couleurs et votre fierté. Portez le seul, l'officiel, le vrai de vrai "t-shirt" du défilé!

Excellente qualité. Seulement 14,95 \$.
Offert dans les boutiques du groupe San Francisco.

* "t-shirt" : gaminet, en bon français.

San Francisco

San Francisco maillots frisco BEST COAST

Achetez-le et contribuez au financement du défilé!

Joyeuse fête nationale!

Comité des fêtes nationales de la Saint-Jean - Montréal

FÊTE NATIONALE



Le MEMO propose des solutions au problème du «népotisme» à la CECM

Caroline Montpetit

LES ÉTUDIANTS de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) seront désormais favorisés dans l'embauche pour les emplois d'été offerts par la CECM, mais aucune priorité ne sera accordée aux étudiants susceptibles de décrocher à cause de leur situation financière précaire.

Telle est la principale modification apportée hier à la résolution présentée par le commissaire du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO), Robert Cadotte, à l'assemblée des commissaires, pour éliminer la pratique du «népotisme» à la CECM.

Les amendements à la résolution ont notamment été présentés par le commissaire du Regroupement scolaire confessionnel, M. Étienne Morin.

« Si l'on accorde une priorité aux jeunes décrocheurs, cela voudra-t-il dire qu'on embauchera que des personnes susceptibles de décrocher à la CECM? » a suggéré M. Morin en assemblée.

Dans sa formule originelle, la résolution se basait sur le fait « que dans une institution publique, les commissaires et les cadres ne doivent en aucun cas prêter flanc aux accusations de népotisme ».

Selon M. Cadotte, le népotisme, c'est-à-dire le favoritisme accordé à certains enfants et parents de fonctionnaires et commissaires de la CECM, tient lieu, dans bien des cas, de comité de sélection, dans l'embauche de candidats pour les emplois d'été à la commission scolaire.

« Le directeur général de la CECM a admis que le népotisme se pratiquait à la CECM », de renchérit M. Cadotte.

Or, le commissaire du Regroupement scolaire confessionnel (RSC), Morin, a également fait biffrer le mot « népotisme », qui figurait dans la proposition.

La résolution amendée par M. Morin a été adoptée à 11 voix contre 9 à l'assemblée des commissaires, hier.

« Je considère que la proposition telle qu'adoptée a perdu toute l'essence que l'on voulait lui donner, a déclaré M. Cadotte, au terme des débats. La CECM souffre d'un taux de décrochage qui frise le 40 %. Or, une étude récente a démontré que 50 % d'entre eux décrochent pour des raisons financières. Nous aurions pu, par les biais de cette résolution, apporter notre contribution pour solutionner le problème du décrochage. »

Par ailleurs, un avis juridique déposé hier à la CECM par l'avocat Jude Parent, précise que le renoncement temporaire de Mme Soucy-Brousseau, à la présidence de la CECM, n'est pas une « démission », au sens légal du terme.

Le poste comblé temporairement par la vice-présidente, Mme Rolande Pelletier, ne serait donc pas vacant, comme l'avait laissé supposer l'ex-président du MEMO, M. Yves Poulin.

L'avis juridique précise que Mme Soucy-Brousseau a annoncé qu'elle laissait « momentanément » la présidence de la CECM, et non pas qu'elle démissionnait de son poste de présidente et de commissaire.

Cette assemblée de la CECM était la première à laquelle assistait le vérificateur Gérard Tournant. M. Tournant a été nommé le mois dernier, par le ministre de l'Éducation du Québec, Michel Pagé, notamment pour examiner le fonctionnement de la table des commissaires de la CECM.

C'est dès l'ouverture des travaux de l'Assemblée nationale, à 10 heures hier matin, que le ministre Michel Pagé a annoncé la décision de son gouvernement, à la lumière de celle de l'opposition annoncée la veille de voter contre le projet de loi. « Il ne m'apparaît pas opportun pour un sujet aussi fondamental qu'il soit adopté suite à des débats d'opposition, d'affrontement, de dualité », dit le ministre.

« Chantage éhonté », s'est immédiatement indigné le leader de l'opposition en Chambre, le député Guy Chevrette, avant de convoquer une conférence de presse. L'opposition n'a été d'aucune façon consultée sur ce projet de loi, dit-il. Le consensus, c'est le gouvernement qui l'a brisé. Le gouvernement a « tripoté littéralement » le consensus déposé à la commission Bélanger-Campeau pour venir aujourd'hui « jouer la vierge offensée ».

Pour obtenir un rapport de force important en faveur du Québec, dit-il, il faudrait « avoir un gouvernement qui sait où il va en matière constitutionnelle, qui ne change pas d'idée à toutes les journées, qui n'est pas fédéraliste le samedi et souverainiste le dimanche, ou l'inverse ». « On ne sera pas les dindons de la farce. On ne cautionnera pas une loi qui permettrait encore une fois de mêler davantage la population du Québec », a ajouté le bouillant député de Joliette.

En conférence de presse, M. Chevrette et son collègue Jacques Brassard ont expliqué qu'ils ne pouvaient cautionner un projet de loi qui n'est autre chose que « la mise en branle d'un processus de révision du fédéralisme » dans lequel le référendum sur la souveraineté n'est « qu'un moyen de pression ». D'autant plus que le gouvernement, par des déclarations ambiguës, ne fait depuis quelque temps que « le discréditer ». C'est devenu « une épée de Damoclès de caoutchouc, un instrument flexible... ». C'est comme mettre « un revolver sur la tempe du Canada anglais, et lui chuchoter dans l'oreille: ne crains rien, c'est un jouet qui ne tire que de l'eau ».

Le chef du Parti Égalité, M. Robert Libman, a discrètement fait savoir qu'à son avis, le projet de loi 150 était tout à fait conforme au rapport de la Commission Bélanger-Campeau, dont le mandat n'était pas de dire au gouvernement quoi faire, mais seulement de lui faire une recommandation. M. Libman s'est prononcé contre le rapport et il votera contre le projet de loi.

Les communes

de la République et que c'est lui seul qui profite de ce système.

« Mon principal problème est d'être entraîné par des lois qui m'empêchent d'agir », Alouche Ledoune a 30 ans. Passé de l'université à la politique, cet ingénieur, spécialisé dans l'aménagement du territoire, a, depuis un an, la charge d'une commune de 28 000 habitants, Douara, située à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest d'Alger. Jeune maire inexpérimenté — comme tant d'autres, — M. Ledoune est secondé par un secrétaire général qui, lui, a plus de 30 ans d'expérience de gestion municipale.

Ne sachant pas son appartenance à un parti opposé au FIS — tout en affirmant sa loyauté vis-à-vis de « son » conseil municipal (huit islamistes, deux FLN et un indépendant), — ce vieux fonctionnaire relativise les critiques à l'encontre des gestionnaires d'une commune à l'autre, et il est difficile de les juger sur un an, car ils manquent totalement d'expérience. On ne pourra réellement les juger que d'ici deux à trois ans.

M. Ledoune se bat « par tous les moyens » pour améliorer le sort de ses administrés. Mais il confesse que leurs besoins dépassent largement ce qu'il peut offrir. Et d'expliquer cet état de fait par la conjonction de trois phénomènes indépendants de sa volonté ou de sa compétence : moyens financiers limités, pouvoirs réduits par rapport à ceux de ses prédécesseurs et exigences accrues de la population après des années de silence forcé. « Quand nous avons pris la commune de Douara, assurément, nous avons hérité d'un déficit budgétaire très important et avons dû faire face à des dettes contractées par d'autres ».

La réforme communale, se plaint-il, a terriblement réduit les pouvoirs du maire, lui enlevant de son influence et de ses capacités. Ainsi est-il passé du statut de « magistrat » à celui de « premier citoyen » de sa commune. Certaines de ses compétences, explique-t-il, ont été transférées à des organismes que ne connaissent même pas ses administrés, toujours prompts à le tenir pour res-

ponsable de leur insatisfaction.

Aides au logement

Répartition du matériel agricole, habitat : deux domaines où le conseil municipal est exposé à la vindicte populaire, explique M. Ledoune, alors qu'il n'a plus aucune responsabilité dans les prises de décision. En matière de logement, le jeune maire de Douara affirme faire de son mieux pour « soulager la population » en octroyant quelques aides (dons de matériaux, en particulier) ou en fermant les yeux sur des constructions illégales. Reste que, selon ses prévisions, 80 % environ des demandes de logement resteront insatisfaites en raison de critères d'attribution qui lui échappent.

M. Ledoune admet que, en un an, l'essentiel de son activité a consisté à exécuter des projets adoptés sous le précédent conseil municipal. Ce qui, selon lui, a notamment permis de satisfaire une partie de la demande en fourniture d'électricité. Mais l'agrément par les autorités de tutelle des projets de développement préparés par sa municipalité ne lui étant parvenu que fin avril, il en est seulement maintenant, à préparer leur mise en oeuvre.

La population est, aujourd'hui, d'autant plus revendicative qu'elle a dû se taire pendant de très longues années. De là à penser que le FIS est tombé dans un piège soigneusement tendu par l'État-FLN, qui consistait à lui lier les mains tout en laissant s'aventurer en première ligne pour qu'il s'expose au mécontentement — tandis que le gouvernement occupe le terrain plus enviable des réformes, — il n'y a qu'un pas que certains franchissent allègrement. Pour d'autres, en revanche, le FIS n'avait besoin de personne pour se discréditer aux yeux d'une partie de l'opinion publique.

Inefficacité et manque d'initiative, mais aussi favoritisme à l'égard d'associations et de groupements « amis » : les municipalités intégristes essuient le feu des critiques. Les « barbus » se sont en effet, coulés avec une telle facilité dans le moule de la politique politicienne que d'aucuns en arrivent à les accuser de se comporter exactement de la même façon que ceux que le FIS veut justement chasser du pouvoir.

Retour au Moyen Âge

« Nous avons obtenu la confiance du peuple sur la base de l'islam » : M. Ledoune affiche clairement la couleur. Barbu, bien sûr, le maire de Douara n'en porte pas moins un veston, contrairement à son premier adjoint, qui, lui, arbore un superbe kamis bleu-gris, cette longue robe dont les islamistes les plus militants ont fait leur uniforme. De la gué-guerre autour des fameuses antennes « para-diaboliques », qui permettent aux Algériens de capter les chaînes de télévision occidentales, à des conflits plus graves et quelquefois sanglants, un an d'hégémonie municipale des intégristes a pu donner à beaucoup un avant-goût de ce que serait la République islamique réclamée à cor et à cri par le parti de M. Abassi.

Si certains Algériens, surtout dans la capitale, pouvaient affirmer, en mai 1991, qu'en fin de compte « le FIS ne fait plus peur », ou pour le moins n'effraie plus autant qu'en juin 1990, d'autres ne se montrent pas très rassurés. Comme ce commerçant de Douara pour lequel, « si le FIS prend le pouvoir, il va nous ramener au Moyen Âge ». Et encore cette tranquille commune n'a-t-elle pas connu les excès qui ont eu lieu ailleurs pendant le jeûne du ramadan : attaques de commandos contre les concerts « impies », menaces contre tout acte « immoral », fermetures brutales de centres culturels ou autres cinémathèques...

Reste que, partout où ils le peuvent, les islamistes s'attaquent, avec plus ou moins de bonheur, aux symboles de plus de 260 ans de colonisation française, plus de pouvoir FLN. Cette « déculturation », a selon eux, détourné les Algériens de la pratique musulmane. Mixité, alcool, cinéma « dépravé » ont notamment été pris pour cibles par les élus du FIS. Des municipalités intégristes ont ni plus, ni moins, interdit la venue de colonies de vacances, cet été, sur leur territoire. D'autres ont tenté, souvent en vain, de mettre fin à la mixité dans les écoles, soulevant un véritable tollé de la population.

À Douara, un premier pas a été fait avec la mise en oeuvre d'un système séparé de ramassage scolaire — un bus pour les garçons, un autre pour les filles. M. Ledoune reconnaît que des problèmes financiers et juridiques l'ont empêché, jusqu'à présent, d'aller plus loin, même si l'envie lui manque pas de supprimer la mixité dans les écoles. Dans un quartier d'Alger, la municipalité islamiste a refusé d'ouvrir une crèche, construite par le conseil précédent, en arguant de ce que les mères devaient garder leurs enfants à la maison...

« Réorganiser les cinémas »...

Ses élus islamistes ne dédaignent pas de passer outre la légalité et « faire justice » eux-mêmes. On ne compte plus les conflits juridiques ou politiques en cours à travers le pays à la suite d'actes que des administrés ou l'État n'entendent plus laisser passer. Ainsi a été jeté en prison, pour offense à magistrat, le maire de Mohammadia, une commune de la

banlieue algéroise, qui avait, tout bonnement, expulsé de sa mairie le président de la commission électorale de la circonscription.

Un cinéma est-il fermé d'autorité par une municipalité ? La justice le fait rouvrir, même si, administrativement, la commune est loin d'être dans son tort. Explication de conseillers municipaux concernés : « Notre intention n'est pas de fermer définitivement les cinémas, mais de les réorganiser de façon à préserver la morale... ». Dans un village de la Mitidja proche d'Alger, les habitants se vantent d'avoir mis en déroute « la police islamique » locale, qui avait tenté d'interdire la consommation de vin.

Et que dire des élus poursuivis en justice pour insultes et diffamation envers tel ou tel représentant de l'État. Des « porteurs de barbe » ont été récemment condamnés pour coups et blessures ou violation de domicile. La dernière en date des manifestations de ce que l'on appelle ici « l'injustice » a eu lieu non loin d'Alger. Trois personnes ont été notamment inculpées de violences par armes blanches pour avoir voulu jouer à la police des moeurs dans un hôtel dont les pensionnaires avaient été sommés d'exhiber leur livret de famille.

À ceux qui seraient tentés de s'étonner des « extravagances » et d'une certaine confusion des genres dans la gestion islamique des communes, M. Ali Benhadj, le prédicateur de choc du FIS, a déjà répondu : « Notre parti ne promet ni électricité, ni eau, ni logement, comme le font les autres. Notre parti n'a qu'un objectif, instaurer un État islamique au vrai sens du mot (...) C'est ce qui dérange le plus ».

Apparemment, le FIS a surtout réussi à « déranger » un certain nombre d'Algériens qui l'avaient rejoint en juin 1990 — par rejet de l'ex-parti unique — et qui, à l'approche des élections législatives, se disaient déçus par le parti de M. Abassi tout autant qu'ils l'avaient été par le FLN un an auparavant. Comme Saad, cet ancien du FLN, passé au FIS l'an passé et qui, voilà quelques jours, jurait que s'il y avait une formation pour laquelle il ne voulait pas voter le 27 juin, c'était bien le FIS, « ce parti antidémocratique ». Quitte à se rabattre en désespoir de cause, sur... le FLN.

NPD

nelle seront donc de la partie à Halifax.

Ces assises constituent d'ailleurs un microcosme presque parfait du Canada sans le Québec puisque à peine une cinquantaine de délégués québécois, qui compteront pour moins de 5 % des participants, seront au rendez-vous d'Halifax.

En principe, les délégués néo-démocrates devaient être saisis d'une trentaine de résolutions à savoir constitutionnelle éparpillées dans le cahier des résolutions du parti. Mais, pour aboutir à un résultat plus cohérent, le NPD a tenté de rassembler les principaux éléments de sa position en un seul texte.

Décrié par la critique constitutionnelle du parti, Lorne Nystrom, comme une résolution « omnibus », le texte que le conseil fédéral passe au crible ce matin a été entériné la semaine dernière par un comité composé entre autres d'Audrey McLaughlin, du premier ministre ontarien Bob Rae, des chefs néo-démocrates du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, Elizabeth Weir et Gary Doer, et du député québécois Phil Edmonston. Elle inclut jusqu'à nouvel ordre :

■ La réaffirmation de la reconnaissance par le NPD du droit à l'autodétermination du Québec. Un gouvernement néo-démocrate, précise-t-on, s'engagerait à respecter la volonté démocratiquement exprimée des Québécois.

■ L'engagement de respecter l'intégrité territoriale du Québec dans l'éventualité de l'indépendance. Cette dernière suggestion, raconte Alain Tassé, président de la section Québec du NPD fédéral dont le groupe parraine l'idée, est une de celles qui ont causé le plus de tiraillements au sein du comité constitutionnel du parti. Plusieurs groupes, notamment au sein de la communauté autochtone, ne reconnaissent pas au gouvernement québécois le contrôle de l'ensemble du territoire actuel de la province. D'ailleurs, cette recommandation est assortie d'un pendant autochtone. Il stipule que les nations autochtones ont le droit de contrôler leurs territoires et leurs richesses naturelles.

■ Le NPD ressuscite le concept du caractère distinct du Québec. Son plus récent document de travail parlait du rôle « unique » de la province. Mais à condition de s'assurer qu'un tel concept ne compromet pas les droits et libertés qui sont garantis dans la Charte des droits.

■ Au chapitre du processus, la résolution prône la participation accrue des Canadiens à la réforme constitutionnelle, mais sans faire en toutes lettres d'une assemblée constituante le véhicule par excellence de cette participation. Malgré la popularité du concept chez ses membres, le NPD ne semble plus vouloir se lier complètement à une formule dont le Québec s'est exclu d'avance.

« Si l'objectif, c'est l'unité nationale, il faudrait un consensus sur le processus » a reconnu hier Audrey McLaughlin qui reprenait ainsi presque mot pour mot les mises en garde

de Brian Mulroney à ce sujet. La résolution propose également au parti un certain nombre de virages. À la veille de campagnes électorales dans les provinces de l'ouest, le NPD se propose d'abandonner son créneau de champion de l'abolition pure et simple du Sénat pour se rallier à la cause d'une Chambre haute élue.

Un virage que préparait le discours d'Audrey McLaughlin qui parle depuis quelques mois de l'abolition du Sénat « actuel », sous sa forme « non-élue », précisait-elle encore hier.

Et le parti avance le principe de votes libres au Parlement fédéral au moment de l'adoption d'amendements constitutionnels. Un relâchement important de la discipline pour un parti qui avait insisté, même sur des questions de conscience comme la peine de mort, l'avortement ou la guerre du Golfe, pour que ses députés adhèrent aux politiques officielles du parti.

Nouveau

mes. Dans les milieux diplomatiques, on fait état d'au moins cinq morts. Des chars et des soldats ont pris position en divers points de la capitale. A Oran et à Constantine, l'armée a également été déployée dans la rue.

Le décret donne pouvoir aux autorités militaires d'interdire manifestations et grèves « pouvant entraver la restauration de l'ordre public ou le fonctionnement normal des services publics ».

Des tribunaux militaires « investis de pouvoirs de police » peuvent prononcer « des mesures d'internement » à l'encontre de quiconque menace l'ordre public.

Dans un article interprété comme un avertissement à l'adresse du FIS, le décret stipule que les partis politiques agissant contre la loi sont passibles de suspension.

Le décret autorise également les autorités militaires à effectuer des perquisitions « de jour comme de nuit dans les locaux publics ou privés ainsi qu'à l'intérieur des habitations » et à interdire des publications.

Il prévoit la formation d'un « comité de sauvegarde de l'ordre public », au niveau de chaque wilaya (commune), sous autorité militaire.

De source proche du FIS, on rapporte que le mouvement intégriste a demandé à ses partisans de cesser les manifestations. Le FIS aurait également décidé de mettre fin à la grève générale illimitée qu'il a déclenchée le 25 mai.

Hier matin, des coups de feu ont retenti par intermittence dans certains quartiers connus pour être des bastions intégristes, mais on ignorait qui tirait.

Doré

paraître moult témoins favorables à sa cause, la possibilité de négocier ultérieurement un statut fiscal particulier pour la métropole.

De retour à Montréal en fin de journée, Jean Doré a refusé d'admettre en conférence de presse qu'il était résigné à voir la réforme Ryan s'appliquer. « Nous maintenons ce projet de loi dans l'ensemble très mauvais », a dit le maire : « c'est de l'improvisation ». Mais il a reconnu que les quatre mesures financières qu'il réclame étaient tout bonnement une façon de « rendre la facture plus digérable ».

« À l'heure actuelle, Montréal compte moins de 15 % de la population du Québec et assume plus du quart des dépenses municipales », a souligné M. Doré. Or, le revenu moyen des ménages montréalais est inférieur de 15 % à ce qu'il est dans l'ensemble du Québec. Quant aux entreprises montréalaises, elles sont déjà les plus lourdement taxées de la province.

M. Doré et Mme Cousineau ont affirmé qu'ils ont cru percevoir chez le ministre Claude Ryan, qui assistait aux audiences de la commission parlementaire, une certaine flexibilité. Selon Mme Cousineau, « l'idée du déséquilibre créé entre Montréal et la périphérie, les problèmes posés par la reprise de l'étalement urbain et toute la situation particulière de la clientèle captive du transport en commun ont été très bien entendus par le ministre et par les membres de la commission ».

« Ma perception est que le ministre Ryan n'a pas fermé les livres », a déclaré M. Doré. « On n'a pas senti aujourd'hui de porte fermée ».

6 juin

par la PC et l'AP

- 1988: au moins deux millions de travailleurs entament une grève de trois jours en Afrique du Sud.
- 1987: le ministre de la Défense, Warren Beatty, dépose son Livre Blanc sur la politique de défense du Canada qui comprend l'achat de six sous-marins nucléaires pour patrouiller le Grand Nord canadien.
- 1985: les dernières troupes israéliennes quittent le Liban, trois ans exactement après l'invasion du pays.
- 1984: selon un officier indien, 250 activistes sikhs et 47 soldats indiens au moins ont trouvé la mort au cours d'affrontements dans l'enceinte du Temple d'Or, à Amritsar.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Référendum

non pas du Québec mais du Parti libéral. « Ils sont deux camps, dit-il, et dès qu'on va discuter du fond, dès qu'ils se branchent, c'est possible l'éclatement de leur propre formation politique ».

Le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, affirme que son parti « ne cédera pas au chantage d'un gouvernement qui dit: parce que vous êtes en faveur d'un référendum sur la souveraineté du Québec, vous allez accepter aussi dans le principe de la loi des éléments qui en annulent la portée dans certains cas et l'atténuent considérablement dans d'autres ».

À ce chantage-là, ajoute le chef péquiste, « le premier ministre ne peut pas être gagnant parce que les Québécois se rendent parfaitement compte, à l'heure actuelle, à quel point au fond, le premier ministre, le gouvernement et ce Parti libéral n'en veulent pas d'un référendum sur la souveraineté ».

Le projet de loi ne sera « certainement pas » débattu avant la semaine prochaine, a indiqué, au cours de rencontres avec les journalistes, le leader du gouvernement en Chambre, M. Michel Pagé. Ce dernier ne peut promettre non plus que le projet de loi ne sera pas tout simplement retiré. « Je ne sais pas, dit-il. On va voir. Et s'il ne revient pas, on étudie actuellement la possibilité de se prévaloir des dispositions de la loi référendaire générale » (N.D.L.R.: La Loi sur les consultations populaires utilisée en 1980).

Le parrain du projet de loi 150 et ministre délégué aux Affaires canadiennes, M. Gil Rémillard, confirme que le gouvernement « peut procéder autrement » qu'avec sa loi pour consulter éventuellement la population

sur la question constitutionnelle. Mais « le gouvernement veut la Loi 150 », insiste-t-il, pour faire suite au consensus déposé à la Commission Bélanger-Campeau. « On a décidé de prendre un petit temps de réflexion et on va voir ensuite comment les choses vont évoluer ».

Pour le PQ, l'affaire est jugée. Si le gouvernement refuse de modifier les deux aspects qui lui sont inacceptables dans le texte législatif, les députés péquistes voteront contre. Et le ministre Rémillard de répliquer qu'il n'a pas l'intention de « modifier les éléments essentiels du projet de loi ».

Les péquistes veulent le retrait dans le préambule du texte de certains « considérants » qui « n'ont pour fonction que d'excuser le gouvernement s'il décide de faire autre chose qu'un référendum sur la souveraineté ». Ils réclament également des modifications aux règles de fonctionnement des deux commissions créées par la loi, l'une pour étudier des offres fédérales, l'autre les questions relatives à l'accession du Québec à la souveraineté. Ces commissions, où siègeront 11 libéraux contre 4 péquistes sont vues par le Parti québécois comme « des succursales » du bureau de M. Bourassa.

Le premier ministre reconnaît qu'il y a dans le projet de loi des « considérants sur le fédéralisme ». Mais il rappelle que le rapport de la Commission Bélanger-Campeau « parle également du fédéralisme comme l'une des deux voies » pour l'avenir du Québec. Quant aux commissions parlementaires, il est normal, dit-il, que le parti au pouvoir y tienne une position dominante.

Le gouvernement, ajoute le premier ministre, aurait souhaité que l'opposition vote en faveur du principe du projet de loi, quitte à ramener lors de l'étude article par article des propositions d'amendements qui auraient pu être « examinés au mérite ».

Deux membres de la Commission Bélanger-Campeau se sont insurgés contre l'attitude du gouvernement. « C'est tourner en dérision nos modes de travail à la commission », s'indigne le président de l'Union des artistes, M. Serge Turgeon, dans un communiqué publié par le Mouvement Québec. Le président de la CSN, M. Gérard Larose, se demande pour sa part si la suspension du débat sur le projet de loi ne s'explique pas « tout simplement par le fait qu'il n'a jamais eu l'intention d'y donner suite dans les faits ». Le président de Mouvement Québec, M. Serge Demers, qualifie de « loufoque » et « stupide » le motif invoqué.

LOGEMENT A LOUER

\$60

3 lignes
12 parutions
pour
3 semaines

Take include

Pour aussi peu que 60 \$ (taxe incluse) votre annonce paraîtra les mercredi, jeudi, vendredi, samedi, durant 3 semaines.

Les annonces peuvent être annulées en tout temps, la facturation s'établira alors sur le tarif régulier jusqu'à concurrence de l'offre promotionnelle. 1.65 \$ la ligne supplémentaire nous acceptons

3% rabais supplémentaire avec cartes de crédit

Les annonces classées

LE DEVOIR

286-1200

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645

numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal..... (514) 844-5738

Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle

LE DEVOIR

211, St-Sacrement,

Montréal QC H2Y 1X1

Vous déménagez?

Évitez de vous priver temporairement de votre DEVOIR. Faites transférer votre abonnement dès maintenant. Votre DEVOIR déménagera en même temps que les vôtres.

Nom _____

Adresse actuelle _____

Code postal _____ No. tél. _____

Nouvelle adresse _____

Code postal _____ No. tél. _____

Date de déménagement _____

LE DEVOIR

Remplissez et retournez le coupon réponse à
LE DEVOIR, service à la clientèle
211 St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1
MH (514) 844-5738 - Ext. 1-800-463-7559

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 6 juin 1991

Le taux de chômage de la région Beauharnois-Salaberry dépasse 25 %

Si rien n'est fait, elle risque de devenir une région fantôme

Claude Turcotte

LA RÉGION de Beauharnois-Salaberry traverse une période de décroissance dramatique, qui nécessite une reprise en main très rapide de la situation. « Si nous ne faisons rien, nous allons très vite devenir une région fantôme », a prédit hier en conférence de presse M. Denis Lapointe, administrateur de la Corporation de développement économique de Valleyfield et président d'un forum économique régional auquel ont participé environ 125 leaders provenant des 12 municipalités de ce territoire de 60 000 habitants.

Il y a eu dans cette belle et petite région souvent oubliée du sud-ouest québécois 2000 mises à pied depuis un an. Le taux de chômage qui était y était de 15 % en 1989 dépasse aujourd'hui 25 %. Le nombre de bénéficiaires de l'assurance-chômage et d'aide sociale a grimpé de 35 % au cours des derniers 12 mois. « C'est plus de la moitié de notre population qui vit en état de pauvreté », lance un front commun syndical, qui se retrouve pour la première fois à la

même table que les industriels et les marchands pour parler de l'avenir de la collectivité. En somme, c'est l'affolement et la déprime dans cette région habitée depuis le début du siècle à la présence de grandes entreprises venues d'ailleurs comme une manne, particulièrement dans le domaine du textile, lesquelles assuraient des emplois nombreux et stables, sinon très lucratifs.

Puis, il y a eu avec la centrale hydro-électrique de Beauharnois une abondance d'énergie à prix réduit qui ont attiré d'autres industries dans les métaux (aluminium et zinc) comme Alcan et Timminco, dans les pâtes et papiers avec Domtar, puis dans les pneus avec Goodyear, les explosifs avec Expro, CIL, etc. Or, la nationalisation de l'électricité en 1962 et l'uniformisation des tarifs ont fait disparaître cet avantage comparatif, si bien que la région n'a pas eu un seul investissement majeur depuis un quart de siècle. Et puis aujourd'hui, la récession tue le marché du pneu, les coupes fédérales étouffent Expro et la liste des facteurs négatifs ne cessent de s'allonger. Par

surcroît, la population locale, dont le pouvoir d'achat diminue considérablement a pris l'habitude depuis plusieurs années d'effectuer environ 40 % de ses achats ailleurs que chez les marchands locaux, c'est-à-dire à Montréal, dans le West Island et même aux États-Unis.

Sur le plan des structures administratives gouvernementales, cette municipalité régionale de comté est rattachée à la Montérégie, avec laquelle elle n'entretient pas nécessairement des rapports naturels. « C'est une région qui n'existe que sur papier », dit-on à Valleyfield. Les voisins qui lui ressemblent le plus sont les municipalités régionales du Haut Saint-Laurent (Huntingdon) et de Vaudreuil-Soulanges. Tout ce monde n'est pas toujours sur la même longueur d'ondes, même pas d'ailleurs entre les maires ou entre les députés et les maires fournissent un excellent prétexte aux gouvernements pour ne rien faire. L'exemple symbolique par excellence à cet égard est l'autoroute 30 que tout le monde dans la région attend depuis 30 ans;

mais à ce jour, il a été impossible de faire consensus sur un tracé.

Toutefois, l'effondrement économique, très évident depuis un an, a incité un certain nombre de leaders à organiser depuis six mois des réunions dans dix secteurs d'activités qui ont conduit à la tenue de ce forum, hier, dans un endroit on ne peut plus révélateur en plein cœur de Valleyfield, une vieille usine de textile construite en 1901 et tout juste recyclée en hôtel moderne. Tout le monde fait les mêmes constats : il n'y a aucun consensus régional quant à l'avenir économique, ni stratégie de développement; les grandes entreprises ferment leurs portes, se restructurent et diminuent leur personnel; il faut donc faire quelque chose. Mais quoi ?

Les dirigeants de ce forum considèrent que le plus grand défi à relever sera d'assurer un suivi à cette démarche collective. On se propose de présenter en septembre prochain un rapport synthétique sur les réflexions, discussions et propositions qui ont surgi depuis six mois. Il semble cependant y avoir de nombreux

sceptiques quant aux chances d'en arriver à un véritable consensus. Plusieurs pensent que les querelles de clochers vont continuer et que les élus vont poursuivre leurs querelles de coq.

Quoi qu'il en soit, le forum a d'ores et déjà identifié un certain nombre de points forts. On voit par exemple un très grand potentiel dans le domaine du tourisme, particulièrement en favorisant une meilleure utilisation des voies de navigation qu'offre le fleuve et les canaux. Il y a aussi trois marinas dans la région; et pourquoi pas la pêche sur la glace en hiver ? Valleyfield est déjà célèbre pour ses régates annuelles, qui peuvent constituer un excellent appât pour attirer davantage de touristes et surtout les garder plus longtemps dans la région, à la condition de savoir les retenir. Il y a déjà à la pointe du Buisson un centre archéologique remarquable qui refait l'histoire amérindienne sur quelques milliers d'années, mais il y a aussi le vieux canal de Beauharnois à revaloriser, comme cela s'est déjà fait ailleurs.

Il faudra sans doute s'adapter à de nouveaux modèles industriels, où la

PME locale cherchera à remplacer les grandes industries réparties ailleurs. On pense bien sûr au modèle beauceron. Les syndicats avancent en outre qu'il faudra une action énergique dans le secteur de l'habitation, puisque les gens de la région habitent davantage de logements loués que les autres Québécois, sans compter que ces logements sont à la fois plus modestes et plus coûteux. On remarque aussi que la formation de base est déficiente : 28 % de la population n'a pas de formation secondaire complétée comparativement à une moyenne québécoise de 23 %, tout comme il y a moins de diplômés de niveau collégial ou universitaire.

Selon les informations étalées dans ce forum, les gens de cette région ont en plus une mauvaise image d'eux-mêmes et ils ont l'impression que leur réputation est également négative ailleurs sur le plan des relations syndicales, de la pollution et de leurs villes vieillottes. En somme, ces gens ont besoin d'un grand coup de fierté, qu'ils devront se donner eux-mêmes puisqu'il ne semble plus vouloir venir d'ailleurs.

Ottawa songe à percevoir la TVQ sur les achats aux USA

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral examine la possibilité de percevoir la taxe de vente québécoise sur les achats effectués aux États-Unis, et les deux gouvernements pourraient en arriver à un accord de principe dès cette semaine.

C'est ce qu'a fait savoir hier le ministre fédéral du Revenu, Otto Jelinek, qui doit rencontrer son homologue québécois Raymond Savoie à ce sujet demain.

« Des fonctionnaires de mon ministère ont discuté avec des fonctionnaires de son ministère pour étudier la faisabilité de la perception de la taxe de vente provinciale à la frontière américano-québécoise. Nous pourrions parvenir à une entente de principe », a dit le ministre Jelinek, qui doute toutefois de pouvoir conclure une entente formelle d'ici la fin de la semaine.

Le ministre Savoie a annoncé mardi que des fonctionnaires fédéraux des Douanes commenceront à percevoir la taxe de vente québécoise de 8 % à compter du 1er janvier 1992.

En butte aux pressions de ceux qui lui demandent de dissuader les chasseurs d'aubaines d'aller magasiner aux États-Unis, le ministre Jelinek est parvenu à une entente similaire avec la Saskatchewan plus tôt cette semaine.

Ottawa est prêt à percevoir la taxe d'une province, mais seulement dans les cas où cette taxe a été harmonisée avec la taxe fédérale de 7 % sur les biens et services, a précisé M. Jelinek. Jusqu'à présent, seuls le Québec et la Saskatchewan ont modifié leur taxe pour l'appliquer aux mêmes biens et services que ceux qui sont couverts par la TPS fédérale.

M. Jelinek a expliqué que les douanes canadiennes s'efforcent d'améliorer leur efficacité, pour tenir compte de l'afflux des consommateurs qui se rendent aux États-Unis afin d'échapper aux taxes et de profiter des aubaines.



PHOTO PC

Les magasins Simpsons disparaîtront

La chaîne de magasins au détail Simpsons, qui a été fondée en 1872, aura bientôt complètement disparu du pays.

Son propriétaire, La Baie d'Hudson, a annoncé hier que certains établissements seraient convertis en magasins La Baie et que les autres seraient vendus à Sears Canada, d'ici le 1er octobre. Aucun des magasins ne sera fermé, même s'il y aura « un minimum » de mises à pied, a fait savoir La Baie. Depuis qu'elle en a fait l'acquisition, à la fin des années 70, La Baie a rarement fait des bénéfices avec les magasins Simpsons. Dans la région de Toronto, ces établissements perdaient de l'argent depuis quelques années, et avec la récession, rien n'indiquait que la situation irait en s'améliorant, a déclaré un dirigeant de La Baie. Simpsons a déjà été propriété de Sears Roebuck, de Chicago, et avait des magasins à Montréal, Regina et dans les Maritimes.

Pascal commence sa liquidation aujourd'hui dans ses 21 magasins

Michel Van de Walle
de la Presse Canadienne

LA VENTE de liquidation des quincailleries Pascal débute ce matin, à 9 h 00, dans les 21 succursales du réseau.

Les marchandises en magasin seront vendues avec des rabais allant de 25 à 60 %. L'inventaire est estimé à environ 45 millions \$.

La vente doit durer au moins une semaine, soit jusqu'à mercredi prochain, aux heures habituelles d'ouverture des magasins. Plusieurs des quelque 1600 anciens employés de l'entreprise en faillite ont été réembauchés pour procéder à la vente de liquidation.

Cette vente a été décidée par le syndicat, Coopers et Lybrand, qui avait jugé la semaine dernière que les soumissions présentées pour le rachat des actifs de Pascal, à la suite d'un appel d'offres, étaient insuffisantes.

Par ailleurs, la Gendarmerie royale du Canada a entamé son enquête relativement aux circonstances qui ont conduit les quincailleries Pascal à la faillite. Le sergent d'état-major aux faillites, Pierre Olivier, ne pouvait estimer hier combien de temps elle pourrait durer. Les enquêteurs, a-t-il indiqué, sont déjà désignés.

Cette enquête est menée à la demande du Surintendant des faillites, une division du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations. Le mandat d'enquête a été si-

gné lundi par le surintendant régional adjoint pour le bureau de Montréal, Jacques Pesant, et transmis mardi à la GRC.

Lors d'un entretien téléphonique hier, M. Pesant n'a pas voulu détailler les allégations invoquées dans sa demande pour justifier l'enquête. Il rappelle qu'une demande formelle d'enquête avait été faite lors de l'assemblée des créanciers de Pascal, la semaine dernière. De plus, des personnes proches de ce dossier ont communiqué avec lui par téléphone, soit pour faire part d'allégations, soit pour réclamer que la lumière soit faite.

« Il y avait une certaine présomption et considérant l'envergure du dossier, on se devait de faire vérifier certaines allégations », a dit M. Pesant.

Celui-ci signale qu'il est plutôt rare que des demandes d'enquête dans des cas de faillite soient faites à la GRC. En fait, précise-t-il, il n'y a que 4 % des dossiers de faillite qui sont référés pour enquête, en temps normal. Mais en cette époque de récession, il n'y en plus que 1 % environ, puisque la plupart des faillites impliquent des petits consommateurs ou de petites sociétés dont les créanciers, comme les banques, ont déjà pris possession des actifs.

M. Pesant a précisé que le Surintendant des faillites dispose lui aussi de certains pouvoirs d'enquête mais que, dans le cas de Pascal, il ne prévoyait pas les utiliser, estimant la GRC fort bien équipée pour procé-

der. Lorsque la GRC aura terminé son enquête, elle fera rapport au Surintendant des faillites de ses vérifications ainsi que des conclusions auxquelles elle sera parvenue. M. Pesant a précisé que ce rapport d'enquête demeure confidentiel mais que ses conclusions devraient être rendues publiques.

S'il y a lieu de porter des accusations éventuellement, la GRC transmettra le dossier, dépendant de la nature des offenses présumées, aux procureurs soit provinciaux, soit fédéraux.

Rappelons que les quincailleries Pascal ont fait faillite le 16 mai dernier après qu'une présumée offre d'achat destinée à rescaper l'entreprise ne se soit matérialisée. Une somme de 8,5 millions \$ devait être versée ce jour-là afin d'assurer la survie de l'entreprise. Un intermédiaire, Alain Chevreton, prétendait représenter les intérêts du groupe acheteur, la firme française Actimo, ce que cette dernière a nié.

Par suite de cette faillite, les quelque 1600 employés de Pascal ont été mis au chômage.

Le rapport du syndicat, Coopers et Lybrand, indiquait la semaine dernière que l'ensemble des créanciers (plus de 1900) de Pascal réclamaient globalement une somme dépassant les 51 millions \$. Le principal créancier est la Banque de Montréal, qui demande le remboursement d'une somme de 12,9 millions \$.

La reprise semble poindre selon les récentes données

OTTAWA (PC) — L'industrie manufacturière a accru ses livraisons en mars et le mois de mai a fait naître des espoirs pour les travailleurs à la recherche d'un emploi, a rapporté hier Statistique Canada.

Ces nouvelles, tout comme un rapport d'Informetrica Ltd., permettent de croire qu'au bout d'un an, la récession est en train de se résorber.

Pour les analystes économiques d'Informetrica, il y a une plus grande possibilité de reprise significative cet été.

Au cours du premier trimestre de 1991, l'économie s'est contractée à un taux annuel de 6 %, mais Statistique Canada affirme que le creux de la vague est probablement chose du passé.

L'agence a rapporté hier qu'un afflux de livraisons d'automobiles, de pièces et d'accessoires d'automobiles a largement contribué à la progression de 0,5 % du total des livraisons de l'industrie manufacturière en mars. C'était le premier accroissement de cet indicateur en cinq mois.

La valeur des livraisons est passée de 22,4 milliards \$ en février à 22,6 milliards \$ en mars.

Mais la progression de 13,1 % enregistrée en mars par les livraisons de l'industrie automobile a été atténuée par une chute de 1,2 % des livraisons du reste de l'industrie manufacturière.

Par ailleurs les carnets de commandes, qui créent les futures livraisons, ont connu une baisse de 1,2 % en mars.

Le secteur manufacturier a été frappé plus durement par la récession que les services, comme les banques.

Sur le front de l'emploi, un important indicateur de la demande de main-d'œuvre de Statistique Canada a grimpé légèrement en mai, sa première progression depuis décembre.

L'indice des offres d'emplois, qui reflète l'espace des petites annonces consacré aux offres d'emplois dans les quotidiens de 20 grandes villes du pays, est passé de 74 en avril à 75 en mai.

Depuis avril 1989, cet indice, établi

à 100 en 1981, avait généralement reculé. Ce fléchissement s'était réalisé à un rythme moins rapide depuis le début de l'année.

De son côté, Informetrica, compagnie de recherche économique d'Ottawa, a indiqué que la chance d'une reprise significative au cours des trois prochains mois avait augmenté et était maintenant de un sur huit.

C'est toujours une possibilité éloignée, mais pas aussi décevante que celle d'une chance de reprise intéressante sur 30, jugée par Informetrica il y a un mois. Une reprise intéressante serait une croissance d'un taux annuel de trois pour cent.

La forte activité de l'industrie automobile enregistrée ce printemps a très légèrement diminué en mai.

Des chiffres publiés mardi démontrent qu'en Amérique du Nord, les trois grands de l'automobile et les 13 fabricants étrangers ont vendu 0,05 % moins d'automobiles et de camions légers neufs en mai de cette année, comparativement à mai 1990.

Domtar ferme sa scierie de Malartic

Serge Truffaut

DOMTAR a décidé de fermer l'usine de sciage qu'elle possède à Malartic, en Abitibi, pour une durée indéterminée.

Dans le cadre de son plan de rationalisation des effectifs, cette papeterie dans laquelle la Société générale de financement (SGF) détient le plus important bloc d'actions (30 %), a annoncé hier qu'elle mettrait la clé dans la porte de l'usine de Malartic et qu'elle demanderait au ministre responsable des Forêts du Québec le droit de rapatrier au sein de diverses usines les activités qu'elle poursuivait à Malartic.

En effet, la loi concernant l'exploitation des forêts québécoises ne permettant pas à une compagnie de concentrer en un seul endroit la réalisation de plus d'un « contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier », ce qu'on appelle dans le jargon du métier un CAAF, Domtar demande donc au ministre responsable de lui accorder le droit de « démembrer » le CAAF de Malartic à l'usine de sciage qu'elle exploite à Val d'Or.

Pour illustrer la situation qui est imposée aux compagnies ayant des usines de sciage dans leur organisme, le vice-président aux affaires corporatives de Domtar, M. Pierre Deniger, a usé de la métaphore en confiant que le « libre-échange n'existe pas entre les CAAF ». À cet égard, un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ne peut être rat-

taché qu'à une seule et même usine.

Selon Mme Lise Paradis, porte-parole de la compagnie, si le ministre donne son imprimatur au projet de Domtar, cela « permettrait de relocaliser à Val-d'Or 50 % des 76 emplois actuels de l'usine à Malartic, en plus de conserver dans la région de Malartic les 100 emplois des opérations forestières ».

Le transfert envisagé, si jamais il se faisait, consoliderait à Val-d'Or « les emplois qui en résulteraient » et réduirait d'autant, a-t-on promis, les risques de suppression de divers postes. En fait, on affirme que si le ministre donne son accord il n'y aura aucune mise à pied.

Mme Paradis a attribué la fermeture de l'usine de Malartic aux effets de l'affaiblissement de la demande et donc à l'insuffisance des approvisionnements en bois de sciage qui oblige Domtar à exploiter ces usines de Val-d'Or et de Malartic « à moins des deux tiers de leur capacité ». Dans le cas de Malartic, la capacité de production était de 50 millions de PMP.

Autre facteur invoqué par Mme Paradis, « l'accumulation des pertes financières » au cours des récentes périodes et des projections aussi défavorables ne permettaient pas d'entrevoir la fin des problèmes financiers avant des lunes et des lunes. Et ce, malgré les investissements consentis au cours des récentes années.

Le troisième et dernier facteur ayant convaincu la direction de Domtar qu'il n'y avait pas d'autre solution que la fermeture, découle directement de cette volonté consis-

tant à renouer avec la rentabilité dans des délais raisonnables.

Enfin, la direction de Domtar a souligné que si le ministre répondait par la négative à sa requête, cela permettrait en question la raison d'être de cette compagnie en terre abitibienne qui est essentiellement liée à l'exploitation de son usine de pâtes kraft de Label-sur-Quévillon.

Dans le communiqué, il est en effet spécifié ceci : « Il est entendu qu'une réponse négative du Ministère remettrait en question l'ensemble des activités de Domtar en Abitibi et ne modifierait d'aucune façon la décision de Domtar de fermer l'usine de Malartic ».

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1884.08 + 5.04
TSE-300	3556.27 + 6.68
Dow Jones	3005.37 - 22.58
Dollar canadien (US Cents)	87.27 - .10
Or (New York-US\$)	362.60 + .10

(PC)

Toshiba est mise à l'amende

BRUXELLES (AFP) — La CEE a annoncé hier à Bruxelles avoir imposé une amende de 2 millions d'euros (3,1 millions \$) à la firme japonaise Toshiba pour pratiques anti-concurrentielles.

La filiale européenne de Toshiba, Toshiba Europe GmbH, installée en Allemagne, interdisait à ses distributeurs exclusifs dans sept pays européens de réexporter les photocopies qu'elle leur fournissait, a indiqué un porte-parole de la Commission européenne.

Ce cloisonnement des marchés nationaux permettait à Toshiba de vendre ses photocopies jusqu'à 30 % plus cher d'un pays à l'autre, ajoutant de bonne source auprès de l'exécutif européen.

La Commission a cependant infligé une amende relativement modérée à Toshiba, en raison de « l'attitude coopérative » du fabricant d'électronique et de matériel de bureau. À la suite de l'ouverture d'une en-



(514) 397-2216

Place Bonaventure
Montréal

LA SOLUTION... AUX COÛTS ÉLEVÉS DES BUREAUX AU CENTRE-VILLE.

Place Bonaventure vous offre des espaces de 500 à 200 000 pi ca par étage, un accès privilégié et une vaste gamme de services professionnels. Une valeur inégalée au coeur même du quartier des affaires de Montréal.



«C'est maintenant officiel. La première offre publique d'actions de Petro-Canada est amorcée.»

«C'est ce que j'ai entendu moi aussi. Y a-t-il des restrictions?»

«Comment puis-je obtenir tous les détails?»

«Et si je n'ai pas mon propre courtier inscrit?»

«Le numéro ci-dessous?»

«Je le sais. Selon ce que j'ai entendu, les actions sont offertes à l'ensemble des Canadiens.»

«Oui. Le gouvernement du Canada veut donner à tous les Canadiens l'occasion de devenir actionnaires. C'est pourquoi aucun particulier ne pourra détenir plus de 10 % des actions et que la participation étrangère totale sera limitée à 25 %.»

«Pour obtenir plus de renseignements et te procurer le prospectus provisoire, communique avec ton conseiller en valeurs inscrit.»

«Tu peux téléphoner sans frais à un numéro spécial et parler directement à un courtier inscrit.»

«C'est exact.»



Pour plus de renseignements, communiquez avec votre courtier ou téléphonez au numéro ci-dessous.

1-800-567-3993

Vous pouvez obtenir un prospectus provisoire en écrivant à l'adresse, dans votre province, indiquée ci-dessous :

Burns Fry Limitée	RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.	Wood Gundy Inc.
Richardson Greenshields du Canada Limitée	Corporation Gordon Capital	Nesbitt Thomson Inc.
ScotiaMcLeod Inc.	Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.	Les Valeurs Mobilières Toronto Dominion Inc.
	Midland Walwyn Capital Inc.	
Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan
C.P. 2129, Suc. "A"	C.P. 2828, Suc. "M"	C.P. 4616, Suc. "A"
Vancouver (C.-B.)	Calgary (ALB.)	Regina (SASK.)
V6B 3T5	T2P 4M1	S4P 3Y3
Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick
C.P. 8103, Suc. "A"	C.P. 6307	C.P. 8000, Suc. "A"
Toronto (ONT.)	Montréal (QC.)	Saint John (N.-B.)
M5W 1S8	H3C 3L2	E2L 4X7
Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve	Yukon
C.P. 9316, Suc. "A"	C.P. 12985, Suc. "A"	C.P. 2828, Suc. "M"
Halifax (N.-É.)	St. John's (T.-N.)	Calgary (ALB.)
B3K 5N5	A1B 3T5	T2P 4M1

Un prospectus provisoire relatif à l'offre d'actions de Petro-Canada a été déposé auprès de la commission des valeurs mobilières ou de l'autorité similaire de chaque province et territoire du Canada. Cependant, il n'est pas encore dans sa forme finale aux fins d'un appel public à l'épargne. Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et ces titres ne peuvent être vendus ni faire l'objet d'un engagement dans aucune province ni aucun territoire avant que la commission des valeurs mobilières ou l'autorité similaire de la province ou du territoire en cause n'ait visé le prospectus définitif. Les actions de Petro-Canada n'ont pas été inscrites en vertu de la loi intitulée "Securities Act of 1933" des États-Unis et ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis sauf en vertu des dispenses applicables des exigences des États-Unis en matière d'inscription.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le CPQ préfère un déficit à la réforme fiscale de Claude Ryan

Pierre April

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le président du Conseil du patronat du Québec (CPQ) Ghislain Dufour préfère un déficit québécois accru, plutôt que la réforme de la fiscalité municipale telle que prévue dans le projet de loi 145.

Pour une des rares fois dans son histoire, le CPQ, qui a constamment réclamé la réduction des déficits, a proposé hier en Commission parlementaire au ministre des Affaires municipales Claude Ryan de retirer le projet de loi 145 et d'accepter un déficit additionnel de 100 millions \$.

« Comme la loi 145 ne devrait transférer aux municipalités que plus ou moins 100 millions \$ de coûts au cours du présent exercice financier, a expliqué M. Dufour, nous sommes même prêts à ajouter ce 100 millions \$ au déficit provincial déjà prévu (environ 3,5 milliards \$), si le gouvernement s'obstine à ne pas couper dans ses dépenses, afin que la réforme actuellement proposée ne voit pas le jour immédiatement.

« C'est dire combien nous craignons les effets pervers de cette loi », a-t-il ajouté.

Tout le mémoire du CPQ réclame

à l'instar des élus municipaux le retrait du projet de loi 145 afin que s'engage un véritable processus de concertation Québec-municipalités.

Comme l'ont souligné les témoins déjà entendus en Commission parlementaire depuis deux jours, M. Dufour a parlé d'un fardeau additionnel de 400 millions \$ aux contribuables municipaux alors que le ministre Ryan continue de parler d'un transfert de 236 millions \$.

« Le gouvernement, quant à lui, a précisé M. Dufour, prétend que la charge réelle assumée par les municipalités est de 236,6 millions \$. Rien n'est moins vrai. »

Le président du CPQ a rappelé que le transfert brut était de 477,5 millions \$ avant les adoucissements et les sources de revenus promises aux municipalités il y a un mois.

« En réalité, a expliqué M. Dufour, on ne peut déduire du transfert brut que les ajustements subséquents qui seront absorbés par le gouvernement (77,9 millions \$) puisque le reste, soit 163 millions \$, sont des revenus additionnels générés soit par des augmentations de taxes, soit par des amendes imposées en vertu du Code de la sécurité routière. »

Cette façon de présenter les chiffres, selon le CPQ, laisse perplexe et

ne donne pas l'heure juste aux contribuables quant à la facture qu'ils devront assumer.

En raison des impacts considérables qu'auraient les mesures envisagées sur les entreprises et les municipalités, le CPQ a insisté pour que le ministre Ryan se donne du temps pour examiner les conséquences du projet de loi 145.

« La situation financière difficile du gouvernement du Québec, a soutenu M. Dufour, ne nous apparaît pas une raison suffisante pour l'exempter d'analyser en profondeur les impacts des retombées des mesures qu'il entend prendre à l'égard des municipalités, sans par ailleurs les avoir mises dans le coup. »

Le maire de Montréal, Jean Doré, accompagné par la présidente du Comité exécutif, Mme Léa Cousineau, a expliqué au ministre que Montréal aura à absorber 105 millions des 400-millions \$ que coûtera la réforme, sans pour autant être en mesure d'aller les chercher dans les poches des contribuables.

« Montréal est aux prises, a-t-il dit, avec une nécessité assez paradoxale : soit investir massivement tout en limitant les dépenses pour ne pas surcharger une population et les entreprises qui paient déjà trop. »

Des instruments économiques à la sauvegarde de l'environnement

Rollande Parent

de la Presse Canadienne

DEVANT LA prolifération des lois et règlements visant à protéger l'environnement, une trentaine de gens d'affaires et de chercheurs ont exploré hier l'intérêt qu'auraient les gouvernements à recourir davantage à des instruments économiques pour régler plus efficacement des problèmes environnementaux.

Cette réflexion menée sous les auspices du Conference Board du Canada précède de peu la publication d'une étude promise par Environment Canada sur l'utilisation de mécanismes de marché en matière environnementale.

L'idée n'est pas nouvelle. Une étude publiée en 1989 par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) sur l'utilisation des mécanismes de marché pour des objectifs environnementaux a recensé 150 applications de ce genre dans 14 des 24 pays membres de l'organisation.

L'Allemagne et la France en particulier utilisent les incitatifs et les mécanismes monétaires comme moyen de contrôle de la pollution aquatique depuis déjà plusieurs années.

Au Canada et au Québec, la voie privilégiée jusqu'ici a été celle de la réglementation coercitive, a indiqué Me Jacques Saint-Denis, qui défend généralement les intérêts de compagnies accusées d'avoir pollué.

M. Saint-Denis estime qu'il est maintenant temps « d'écouter davantage les économistes que les avocats et les rédacteurs de lois. »

De l'avis du chargé de recherche Antoine Saint-Pierre, du Conference Board du Canada, et du directeur de l'Institut des sciences de l'environnement, Jean-Pierre Revéret, les normes et mesures de surveillance dictées par les gouvernements demeureront cependant toujours nécessaires.

Parmi les outils les plus étudiés et utilisés jusqu'ici, les conférenciers

Revéret et Saint-Pierre ont mentionné principalement les redevances sur les émissions.

Cette mesure consiste à déterminer, par exemple, un niveau de pollution acceptable pour un cours d'eau, de faire le bilan total des contaminants émis et celui de chaque entreprise située aux abords.

Cela établi, les autorités vendent aux utilisateurs de ce cours d'eau qui y déversent leurs eaux industrielles usées des parts de pollution dont la totalité permet de respecter les objectifs fixés au départ.

Selon le montant à déboursier, les entreprises évaluent leur intérêt économique soit à moderniser leurs équipements, soit à retarder ce moment en achetant un permis de polluer. Quand la part qui leur est attribuée est insuffisante, l'entreprise moins performante au plan environnemental peut acheter des parts d'entreprises qui le sont davantage.

Selon Jacques Gérin, ingénieur et président de la firme Hatch & Associés, maison de consultation dans le secteur de l'industrie de transformation des ressources naturelles, une telle utilisation des règles économiques pour la conservation et la bonne utilisation des ressources naturelles constitue une voie prometteuse susceptible d'obtenir la faveur des gens d'affaires.

« Les mécanismes de marché mettent davantage et bien précisément le doigt sur les coûts. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils sont plus efficaces », a fait valoir M. Gérin, qui a été sous-ministre à Environnement Canada et sous-ministre des Affaires indiennes et du Grand Nord.

Sans poser à l'expert, M. Gérin a dit croire qu'il semble « possible d'adopter des instruments à caractère incitatif, fiscal ou mercantile dans la plupart des domaines où l'on cherche à faire des progrès environnementaux. »

Il estime que les mesures basées sur les mécanismes de marché permettent autant aux utilisateurs qu'à la société en général de réaliser de façon plus souple et efficace les ob-

jectifs sociaux fixés.

Outre l'imposition de redevances, il a été question de la mesure *offset* qui impose à toute nouvelle usine l'obligation de posséder la meilleure technologie disponible au plan des émissions polluantes. En outre, la nouvelle entreprise ne peut ajouter par sa production au total des émissions polluantes et doit donc acheter d'une entreprise désuète, en voie d'extinction, les droits de polluer qu'elle a en sa possession.

Pour Pierre-Marc Johnson, directeur de recherche en environnement au Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill, en matière environnementale il importe de surveiller ce qui se passe ailleurs, certes pour adopter les mesures les plus prometteuses mais également pour s'assurer que des efforts de plusieurs pays ne soient pas anéantis par un pays en voie de développement ne s'étant doté d'aucune norme environnementale.

M. Johnson a cité le cas de la Chine qui prévoit construire d'ici dix ans quelque 200 centrales thermiques alimentées par du charbon des plus polluants, pratique susceptible d'annuler complètement les efforts consentis au cours des dernières années par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, a-t-il soutenu.

De la même façon, M. Johnson estime que les discussions devant mener à un accord de libre-échange entre le Mexique, le Canada et les États-Unis ne devraient pas se limiter aux enjeux économiques mais s'élargir aux enjeux environnementaux auxquels ils sont étroitement liés.

À ses yeux, il est clair que le Mexique, dépourvu ou presque de normes environnementales, pourra produire des marchandises à meilleur prix que les États-Unis et le Canada, mais cela n'ira pas sans dégâts environnementaux aux eaux limitrophes et à l'air, notamment, a-t-il expliqué.

L'OCDE prône l'ouverture aux produits d'Europe de l'Est

PARIS (Reuter) — Les ministres de l'OCDE ont affirmé hier, à la clôture de leurs travaux, la nécessité d'ouvrir leurs frontières aux produits d'Europe de l'Est afin d'assurer dans ces pays une transition paisible vers l'économie de marché.

« La meilleure façon de faire

avancer les réformes dans ces pays est de les intégrer aussi vite et aussi profondément que possible aux marchés mondiaux, en ouvrant nos propres marchés à leurs exportations », a déclaré le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd.

La réflexion du chef de diplomatie

britannique résumait bien le sentiment qui a prévalu parmi les délégués présents mardi et hier à Paris à la réunion ministérielle de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques.

« Ils ne peuvent pas s'en sortir tout seuls. Nous, à l'OCDE, nous devons les aider. Ce qui veut dire ouvrir des marchés à nos marchés à leurs industriels », a réchéri Carla Hills, déléguée américaine au Commerce.

Depuis une vingtaine de mois, les 24 pays membres de l'OCDE ont accordé à l'Europe de l'Est des aides d'un montant global estimé à 31 milliards \$.

Mais, on fait valoir les représentants des pays de l'Est, cette aide doit être complétée par l'ouverture des marchés occidentaux à leurs produits.

« L'accès aux pays occidentaux pourrait s'avérer crucial pour le processus de réformes », a dit Leszek Balcerowicz, ministre polonais des Finances.

Les pays de l'OCDE ont également affiché leur volonté de conclure victorieusement les pourparlers sur le commerce mondial entamés sous les auspices du GATT.

Les négociations, qui auraient dû être terminées fin décembre, étaient dans l'impasse en raison du différend entre les États-Unis et leurs alliés d'une part, et la CEE d'autre part, sur les aides à l'agriculture.

CARTES D'AFFAIRES



55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Télex: 05 269656
Fax: (514) 825 7874
Tel: (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY OGILVY RENAULT
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites? Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à :

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST
du 30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Pour parler
historiques
sur
l'Irlande
du Nord

BELFAST (AFP) — Après six semaines de discussions laborieuses marquées par des querelles byzantines, les quatre partis — protestants et catholiques modérés — d'Irlande du Nord se sont mis d'accord hier pour commencer le lundi 17, juin les premières négociations depuis 17 ans sur l'avenir politique de la province.

Cette décision, qui intervient après plusieurs jours de flambée terroriste en Ulster, a été annoncée à Belfast par les dirigeants des quatre partis, réunis sans la présence du ministre britannique à l'Irlande du nord, M. Peter Brooke, qui avait lancé l'initiative de paix à la fin du mois d'avril.

Les quatre partis qui se retrouvent à la table de négociations sont le Parti social-démocrate et travailliste (SDLP, catholique), Alliance (inter-communautaire) et les deux partis Unionistes protestants de M. James Molyneux et du révérend Ian Paisley.

Le Sinn Féin, la branche politique de l'Armée Républicaine Irlandaise (IRA), a depuis le début des concertations été exclu en raison de son soutien à la lutte armée.

Les négociations multipartites auront pour but de discuter d'un nouveau partage des pouvoirs entre les protestants et la minorité catholique dans la province, administrée directement par Londres depuis 1972.

Les dirigeants réunis hier ont par ailleurs indiqué que la question du choix d'une personnalité indépendante pour mener la phase deux des discussions avec le gouvernement de Dublin, n'avait pas encore été résolue.

Les partis ont exprimé hier leur espoir que ce problème, sur lequel a choppaient les discussions depuis deux semaines, serait résolu d'ici l'ouverture des négociations multipartites.

Depuis le week-end dernier, l'Ulster a connu une nouvelle flambée terroriste après un spectaculaire attentat de l'IRA, qui a fait trois morts et 14 blessés, dans une caserne militaire de Glennan Close (sud-ouest) et la mort de trois militants de l'IRA lundi, tués par des soldats britanniques alors qu'ils s'apprétaient à commettre un attentat à Coagh (nord-Ouest).

Liban:
Washington
appelle
Israël à la
retenue

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis ont instamment appelé Israël hier à faire preuve de retenue, suite à trois jours consécutifs de bombardements au Sud-Liban, soulignant que le moyen d'établir la sécurité dans cette zone est de soutenir l'action de désarmement des milices entreprenant par le gouvernement libanais.

« Nous sommes sensibles aux inquiétudes d'Israël concernant sa sécurité, mais nous les pressons de faire preuve de retenue de manière à permettre au gouvernement du Liban d'appliquer ses plans de désarmement de toutes les milices », a déclaré le porte-parole du département d'État Richard Boucher.

M. Boucher a souligné qu'il s'agissait d'un cycle de violence touchant depuis des années Israéliens et Libanais de part et d'autre de la frontière. « C'est un problème de sécurité qui affecte de la même manière Israéliens et Libanais », a-t-il dit, ajoutant aussitôt : « Si quelque chose doit être fait pour parvenir à une solution, nous pensons que le processus entamé par le gouvernement libanais pour désarmer les milices qui est en cours est un bon processus et qu'il devrait être soutenu et non brisé ».

Le porte-parole américain a également indiqué en réponse à une question que Washington s'était entretenu ces derniers jours avec l'État hébreu de la question de ces bombardements qui ont fait plusieurs morts et blessés, sans plus de précision.

Un haut responsable du département d'État qui a requis l'anonymat a précisé que les « États-Unis ont parlé avec Israël et en parleront à nouveau ».

À la question de savoir si Israël ne rompt pas un accord avec les États-Unis sur l'usage de matériel militaire américain destiné exclusivement à des opérations défensives et non offensives en se servant de bombardiers F-15 et F-16 contre le Liban, M. Boucher a répondu « ne pas être au courant » de « restrictions légales spécifiques ».

Hier soir, trois villages ont subi de violents bombardements d'artillerie.

L'Afrique du Sud abolit ses lois
de propriété fondées sur la race

JOHANNESBURG (AFP) — L'Afrique du Sud a effectué hier un pas décisif sur la voie du démantèlement total de l'apartheid, le Parlement ayant adopté au Cap un texte de loi fixant au 30 juin l'abolition de deux des trois derniers piliers juridiques de ce système de ségrégation raciale : les lois régissant la propriété de la terre et l'habitat.

Auparavant, le gouvernement avait déposé devant les trois chambres (blanche, indienne et métisse) du Parlement un autre projet de loi, portant sur l'abolition du troisième et dernier fondement juridique de l'apartheid : la loi classant les Sud-Africains dès la naissance en fonction de leur race. Le vote, dont le résultat ne fait aucun doute, devrait intervenir au plus tard la semaine prochaine.

Le président Frederik W. de Klerk aura ainsi tenu la promesse qu'il avait faite le 1er février : celle d'une disparition des dernières lois d'apartheid durant l'actuelle session parlementaire (qui se termine le 30 juin).

Par une coïncidence qui n'est probablement pas fortuite, le vote historique du Parlement est intervenu la semaine même où se tenait à Abuja (Nigeria) le sommet annuel de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), dont l'un des thèmes a été la question des sanctions contre l'Afrique du Sud.

Or, si la résolution adoptée hier

matin par l'OUA à Abuja prévoit certes le maintien des sanctions, elle laisse aussi la porte ouverte à leur allègement en fonction des progrès effectués dans le démantèlement de l'apartheid.

Le vote d'hier du Parlement sud-africain était ainsi assuré d'avoir un impact profond dans les couloirs de la conférence d'Abuja, notamment parce que le chef de l'État nigérian, le général Ibrahim Babangida, nouveau président de l'OUA, s'était adressé directement à M. de Klerk lundi soir pour lui demander d'abolir les dernières lois d'apartheid.

Baptisé « projet de loi pour l'abolition des mesures sur la terre basées sur la race », le texte voté hier, qui devrait être promulgué dans les prochains jours, aura pour résultat de mettre à la poubelle des lois qui attribuaient à la petite minorité blanche (moins de 15 % de la population) 87 % des terres et lui réservait les villes (à l'exception de quelques quartiers récemment ouverts à toutes les races).

Le Parti conservateur (CP, opposition d'extrême droite à la chambre blanche), partisan d'un retour à l'apartheid rigide des origines, a livré un dernier baroud d'honneur, farouche, mais futile en raison de la majorité écrasante du Parti National (NP, gouvernemental) de M. de Klerk. C'est le NP qui avait institutionnalisé l'apartheid après son arrivée au pouvoir, en 1948.

L'un des députés conservateurs,

Jan Hoon, a averti le pouvoir qu'il faudrait « tuer » les sympathisants du CP pour les obliger à céder leurs terres et a qualifié le projet de loi gouvernemental d'« irresponsable » et « antipatriotique ».

Le gouvernement a toutefois souligné dans le passé que les titres de propriété des fermiers blancs ne seraient pas remis en cause. Quant aux villes, personne ne s'attend à un soudain afflux de Noirs dans les quartiers actuellement réservés aux Blancs, notamment pour des raisons économiques.

Le vote exigé, symboliquement, par le CP au sein de l'assemblée blanche s'est soldé par 112 voix en faveur de l'abolition des lois (les députés du NP et ceux du Parti Démocrate, de centre-gauche) et 30 contre.

L'adoption du texte gouvernemental s'est faite à l'unanimité au sein de l'assemblée indienne, mais il n'en a pas été de même chez les métis. Le Parti Travailliste (LP, majoritaire à la chambre métisse), qui s'est pourtant battu depuis sa création pour l'abolition de l'apartheid, a, en effet, choisi de s'abstenir.

Motif : le LP rejette une clause du texte donnant aux habitants d'un quartier la possibilité de définir les « normes » et « standards » auxquels devront se conformer les nouveaux venus. Le LP craint que cette mesure ne permette le maintien de l'apartheid sous une forme déguisée.



Au moment où le président américain donnait son accord à la présence de Mikhail Gorbatchev au sommet des sept pays riches, le numéro un soviétique lançait un vibrant appel à l'aide à l'Occident.

Bush accepte Gorbatchev
au sommet du G-7

M. Mikhail Gorbatchev, a demandé hier à l'Occident d'accorder à son pays un « soutien à grande échelle » pour « garantir le succès » de la perestroïka en URSS, au moment précis où le président américain George Bush faisait connaître son accord à sa présence au sommet des sept pays les plus industrialisés à Londres.

Coincidence ou concomitance préméditée, les deux nouvelles ont été connues en même temps. À Oslo, le chef de l'État soviétique prononçait son discours de récipiendaire du Prix Nobel de la Paix 1990 en réclamant « une sorte de synchronisation » entre les actions de l'URSS pour « réellement s'ouvrir à l'économie de marché », et les membres du groupe des Sept et de la CEE. À Washington, des responsables américains faisaient savoir que M. Bush, longtemps réticent à l'idée de la présence de M. Gorbatchev au sommet du G-7 de Londres en juillet, n'y voyait désormais « aucune objection ».

Quelle que soit la formule que trouveront les Sept pour permettre au président soviétique de s'asseoir à la table des grands pays riches — alors que l'économie soviétique est en piteux état — ce sera une première dans l'histoire de ces sommets.

« Nous approchons maintenant », a souligné M. Gorbatchev dans son discours à l'Hôtel de Ville d'Oslo, « du point crucial, quand la communauté mondiale, et avant tout les États ayant le plus important potentiel de développement, auront à décider de leur position par rapport à l'Union

soviétique et agir sur cette base ».

« Le monde, a-t-il ajouté, a besoin de la perestroïka autant que l'Union soviétique. Maintenant que la perestroïka est arrivée dans sa phase critique, l'Union soviétique est en droit d'attendre un soutien à grande échelle pour garantir son succès ».

Le chef de l'État soviétique a souligné la volonté de son pays de « réajuster » son rôle à l'économie mondiale et en devenir partie intégrante et la nécessité d'entamer « une phase fondamentalement nouvelle de la coopération internationale ».

Il s'est engagé au nom de l'URSS à prendre « dans les mois qui viennent » trois séries de mesures pour surmonter ses difficultés actuelles.

Il s'agit de « stabiliser le processus démocratique sur les bases d'un large consensus social et d'une nouvelle structure constitutionnelle » de l'Union, « intensifier la réforme économique pour établir une économie mixte de marché basée sur un nouveau système de propriété », et « ouvrir le pays à l'économie mondiale grâce à la convertibilité du rouble et l'acceptation des règles du jeu civilisées adoptées par le marché mondial ».

La position du président Bush sur l'éventuelle présence de M. Gorbatchev à Londres — à laquelle les États-Unis et la Grande-Bretagne étaient opposés — a évolué au cours des dernières semaines, notamment à la suite de la visite à Washington de M. Evgueni Primakov, l'émisssaire de M. Gorbatchev venu présenter le programme de réformes qu'il entend adopter son pays.

Le président de l'Albanie forme
un nouveau gouvernement

BELGRADE, 5 juin (AFP) — Le président albanais Ramiz Alia a nommé hier M. Ylli Bufi à la tête d'un nouveau gouvernement, a annoncé dans l'après-midi le président du Parlement, Kastriot Islami, cité par l'agence ATA reçue à Belgrade.

Le nouveau premier ministre occupait le poste de ministre de l'Industrie alimentaire dans le gouvernement de M. Fatos Nano, mis en place il y a une vingtaine de jours.

M. Bufi, 42 ans, ingénieur chimiste et membre du Parti du travail albanais (PTA) au pouvoir, doit former dans les cinq jours à venir, en collaboration avec les représentants de tous les partis politiques et des syndicats indépendants, un nouveau gouvernement de coalition.

Ce cabinet doit entrer en fonction jusqu'aux nouvelles élections anticipées, qui devraient avoir lieu en mai ou juin prochains.

Dans les milieux de l'opposition, M. Bufi passe pour appartenir au courant « modéré » du PTA, ouvert à la coopération avec l'opposition.

Avant de nommer M. Bufi, le président Alia avait offert le poste de premier ministre à plusieurs autres personnalités qui ont toutes décliné l'offre, estimant cette fonction « trop pleine de risques » au moment où le pays traverse la plus grave crise de son histoire, a indiqué l'agence yougoslave Tanjug dans une dépêche datée de Tirana.

L'Albanie est paralysée depuis le 16 mai par une grève générale suivie par quelque 350 000 personnes.

L'opposition et les grévistes, animés par les syndicats indépendants, réclamaient la démission du gouvernement de M. Fatos Nano, mis en place il y a une vingtaine de jours, et la formation d'un gouvernement de techniciens détachés des partis politiques et ne comprenant aucun membre du gouvernement Nano.

Le mouvement s'est poursuivi mardi et hier après la démission de M. Nano, les syndicats indépendants ayant annoncé mardi soir la résolution des grévistes d'attendre la formation du nouveau gouvernement

pour lui poser leurs revendications.

Après la démission du gouvernement Nano, dans la nuit de lundi à mardi, les syndicats indépendants avaient déclaré ne vouloir accepter aucun membre de son cabinet dans le nouveau gouvernement.

Curieusement, M. Alia a désigné au poste de premier ministre le responsable du secteur dont les graves problèmes sont à l'origine du mécontentement général, celui de l'alimentation.

L'Albanie manque actuellement de presque toutes les denrées de base.

Présentant sa démission, M. Nano avait estimé que le pays « se trouve au bord de la famine » et que ce fléau est « d'ores et déjà une réalité dans certaines régions du pays ».

L'épreuve la plus difficile du nouveau gouvernement et de son président, avait-il déclaré à la fin de son bref mandat, consistera à préserver l'Albanie de la famine, faute de quoi « le pays sombrera dans le désastre ».

Bagdad s'engage à libéraliser le pays

BAGDAD (Reuter) — Le processus de libéralisation en Irak est irréversible et le gouvernement annoncera un plan pour l'organisation d'élections pluralistes d'ici la fin de l'année, a déclaré hier le ministre irakien de l'Information, Hamid Youssef Houmadi.

C'est la première fois qu'un ministre irakien fait état d'un calendrier à propos de la démocratisation du pays.

« Nous entrons dans une nouvelle phase. Nous sommes sérieux (...) C'est irréversible », a-t-il dit dans une interview accordée à Reuter et au *New York Times*.

Hamed Youssef Houmadi a cependant averti que les changements seraient lents, car l'Irak reste encore politiquement et socialement sous-développé.

Les élections auront lieu dans le cadre d'une nouvelle constitution qui abrogera le statut privilégié du parti

Baas et démantèlera le Conseil de commandement de la révolution, qui gouverne l'Irak depuis le coup d'État de 1968.

Parmi les partis politiques qui opèrent actuellement dans la clandestinité, seul le parti Daaoua, mouvement chiite proche de Téhéran, ne sera pas reconnu en raison de l'idéologie qu'il défend et de ses liens avec l'étranger, a toutefois dit le ministre.

« Nous le considérons toujours comme un groupe d'agents iraniens, et c'est ce qu'ils se sont révélés être. (...) Nous n'autoriserons pas les partis religieux car ils oeuvrent contre l'unité de l'Irak. (Le légaliser) conduirait au démantèlement de l'Irak et ouvrirait la voie à l'Iran », a-t-il ajouté.

Le ministre de l'Information a souligné que l'Irak, qui a combattu l'Iran de 1980 à 1988, considérait Téhéran comme le seul danger pour sa sécurité.

Il a notamment jugé que les dirigeants iraniens n'avaient pas fait évoluer la politique de Téhéran vers un plus grand pragmatisme. « Ils ont les mêmes intentions qu'avant — une république islamique (en Irak) », a-t-il dit.

Il a en outre déclaré que les discussions entre les rebelles kurdes et le gouvernement de Saddam Hussein avaient progressé et qu'un accord sur l'autonomie du Kurdistan serait conclu prochainement.

« Dans une semaine, 10 jours, un accord sera annoncé. Massoud (Barzani) est ici et (son collègue le dirigeant rebelle Jalal) Talabani est attendu la semaine prochaine », a-t-il dit.

Les discussions qui avaient débuté en avril semblaient avoir acheminé sur les exigences des rebelles kurdes concernant le rattachement de la région pétrolière de Kirkouk au Kurdistan autonome.

Israël accepte la présence de la CEE
à une future conférence de paix

PARIS (AFP) — Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. David Lévy, a indiqué hier à l'issue d'un entretien à l'Élysée avec le président François Mitterrand que la participation de la CEE à la conférence de paix au Proche-Orient ne se situerait « pas au même niveau » que celle des deux co-présidents, l'URSS et les États-Unis.

En réponse aux questions de la presse, il a estimé que cette position avait été « comprise » par les Européens, mais s'est refusé à toute précision sur les modalités de cette participation.

De source française autorisée, on indiquait que — au cours de l'entretien qui a duré 45 minutes — le président Mitterrand avait « pris note » de la « suggestion » israélienne d'une participation de la CEE, tout en indiquant que les modalités devaient encore être éclaircies et que cette question devrait être débattue entre les Douze.

En réponse à une question sur le refus d'Israël d'accepter une participation de l'ONU, M. Lévy a expliqué que, compte tenu du contexte ré-

gional, une telle présence aurait pu « mettre des bâtons dans les roues ». Il a seulement admis que les Nations unies pourraient intervenir à l'issue des « négociations bilatérales et directes » entre Israël et les autres parties au conflit pour « assurer les résultats ».

De source autorisée française, on déclarait que le président Mitterrand a réaffirmé sur ce point sa conviction que le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU « paraissait s'imposer » pour « garantir » tout accord de la manière « la plus large possible ».

Sur la Palestine, selon cette même source, M. Mitterrand, sans faire de référence directe à l'Olp, a rappelé que « l'existence du peuple palestinien ne pouvait pas être ignorée » et qu'il « faudrait en tenir le plus grand compte ».

Les déclarations du roi Hussein sur sa disposition à rencontrer « face à face » les dirigeants israéliens ont à nouveau été commentées avec « satisfaction » par M. Lévy. Le président Mitterrand s'est toutefois, selon cette source française, demandé « si le sens des déclarations du roi

Hussein correspondait exactement à la description qui en est donnée du côté israélien ».

Enfin, dans le domaine bilatéral, M. Mitterrand a « regretté » une nouvelle fois les « critiques », les « propositions injustes » et les « accusations sans fondement » exprimées en Israël contre la France lors de la guerre du Golfe à propos, notamment, des livraisons d'armes françaises à l'Irak.



À vous de jouer.

Mme Hoang

Finie la cuisine!

5 soupers à la maison pour 27\$00

260, Notre-Dame Ouest

987-6272

10000038

ÉDITORIAL

L'autobus écrabouillé

DANS le débat qui entoure le transfert aux municipalités de la responsabilité du financement du transport en commun, certains ont un intérêt manifeste à brouiller les pistes et à semer la confusion. Le transfert envisagé par Québec soulève en effet deux questions qui, sans être étrangères l'une à l'autre, sont tout à fait distinctes et valent d'être étudiées séparément.

La première question porte sur l'existence et le niveau des services, la seconde sur leur financement.

Il est devenu évident que les municipalités de l'île de Montréal, la direction de la STCUM et les syndicats de leurs employés cherchent par tous les moyens — dont certains sont pour le moins discutables — à ameuter la population en agitant des spectres aussi grossiers que celui de la disparition du transport en commun.

La STCUM tolère ainsi sur les murs de ses installations des affiches apposées par le syndicat de ses employés d'entretien qui sont une véritable offense à l'intelligence des usagers. On y voit le ministre des Affaires municipales qui, de la main gauche, serre contre lui un gros sac (rempli de pièces d'or, peut-on présumer) avec des airs de Séréphin (Poudrier, bien sûr, pas les anges du même nom), tandis que, de la main droite, il écrabouille un autobus comme il le ferait d'une vulgaire canette de bière. Le message est clair : pas de financement en provenance de Québec, plus de transport en commun.

Les initiatives de la STCUM ne valent guère mieux : journée de deuil, brassards noirs, minute de silence, autant d'enfantillages. Pour qui nous prend-on, des cruches ?

Le moment est sans doute venu de dire que le public se foute éperdument de cette querelle entre les deux niveaux de gouvernement. Usager ou contribuable, il ne se fait pas d'illusion : il sait que c'est lui, en dernière analyse, qui devra payer la note, le reste lui paraît bien secondaire. Peu lui chaut de savoir qui sera le percepteur d'impôt, provincial ou municipal, ou même le collecteur, société d'assurance automobile, stations de service, commerçants, propriétaires de parking ou entrepreneurs...

La première question porte sur le maintien du service en milieu urbain. La réponse ne fait pas de doute, surtout pas au centre-ville de Montréal.

Quelle est la fonction principale du transport en commun, sinon d'offrir aux personnes qui ne possèdent pas de voitures — ou à celles qui préfèrent limiter l'usage qu'elles en font — un moyen « al-

ternatif » d'effectuer leurs déplacements, pour leur travail, leurs études, leurs courses, leurs loisirs ? Il s'agit d'un service que la collectivité organise à l'intention de ses membres. À ce titre, le transport en commun n'implique pas nécessairement un appel au contribuable. Un organisme de transport en commun pourrait être entièrement financé par les usagers tout en offrant des tarifs fort concurrentiels avec l'automobile. Dans les faits cependant, la pratique s'est répandue partout de ne réclamer de l'usager qu'une partie des coûts de son déplacement. Il s'en suit un transfert de revenu allant de la poche du contribuable à celle de l'usager, sans que personne n'y fasse vraiment objection. Par exemple, les résidents de l'île de Montréal peuvent se procurer une carte

tre les deux à contribution. Cela ne fait de doute dans l'esprit de personne. Il est indispensable, il est vital même, qu'un certain nombre de Montréalais — et de banlieusards aussi — laissent leur voiture à la maison et empruntent l'autobus ou le métro. Comme les transports en commun sont ni commodes ni confortables et qu'ils sont grands dévoreurs de temps libre, les tarifs aux usagers doivent demeurer hautement incitatifs. L'essentiel est d'attirer et de retenir un achalandage suffisant non seulement pour justifier le maintien du service, mais également — et surtout — pour garantir une certaine « qualité de vie » en surface. Le fait que des centaines de milliers de Montréalais acceptent, matin et soir, de descendre dans le trou permet à tous les autres de circuler relativement à l'aise dans leur voiture.

Il faut donc faire appel au contribuable. Mais alors, qui le fera ? Le gouvernement ou les municipalités ?

C'est là qu'on se renvoie la balle — sous l'oeil profondément sceptique de ceux qui, de toute façon, paieront la note. Quel Diafoirus pratiquera la prochaine saignée ? Quelle importance ! Il suffit de savoir qu'elle est inévitable.

Car, il n'y a pas de doute là-dessus, cela prendra du sang neuf. Les municipalités, qui se débattent comme de beaux diables, réclament une partie du produit de la dernière hausse de la taxe sur l'essence. Comme si le gouvernement n'avait pas, lui-même, besoin de cet argent, endetté qu'il est jusqu'au cou et ne parvenant même pas à équilibrer ses revenus et ses dépenses courantes ! Le public commence à se rendre compte de l'impasse dans laquelle sont entrés les gouvernements en continuant d'offrir, et cela depuis une quinzaine d'années, des services dont le coût dépasse largement les capacités de payer de leurs commettants.

Compte tenu du fait que les trois ordres de gouvernement s'approprient un peu plus de 45 % du revenu national, sans parvenir pour autant à équilibrer leurs comptes, l'heure a sonné de quelques grands arbitrages déchirants. Et ce n'est qu'un début...

Les municipalités ont déjà la responsabilité politique et administrative du transport en commun ; elles déterminent le niveau des services offerts, elles fixent les tarifs à l'usager et elles négocient les contrats de travail de leurs employés ; ce n'est que logique qu'elles en assument également la responsabilité fiscale.

JEAN FRANCOEUR

Les municipalités ne peuvent se dérober à une responsabilité qui leur revient

mensuelle qui leur donne accès à l'ensemble du réseau autobus/métro à un coût annuel dix fois plus bas que celui de l'achat et de l'entretien d'une voiture.

Cela vaut pour toutes les agglomérations urbaines : Hull, Trois-Rivières, Sherbrooke, Chicoutimi, Québec... à fortiori, Montréal.

Dans le cas du centre-ville (et dans ce cas seulement), le transport en commun joue un rôle additionnel, complètement différent du premier : celui de faciliter la circulation en surface, sans quoi la vie y deviendrait littéralement invivable. Ça n'a rien de sorcier. Une rame de métro peut transporter autant de passagers que 850 voitures pare-chocs à pare-chocs, et un autobus pas moins de 50 ! Le réseau autobus/métro y est devenu un « service essentiel » dont l'absence, aux heures de pointe, présenterait des risques évidents pour la santé et la sécurité de la population.

La réponse à la question de savoir s'il faut maintenir un service de transport en commun à Montréal ? La réponse est évidemment un oui sonore.

Mais alors qui doit en assumer le coût ? Telle est la deuxième question, distincte de la première. Qui doit payer, l'usager ou le contribuable ?

Dans le cas de Montréal, il faut met-

LETTRES AU DEVOIR

Hommage à Carl Jung

LE 6 JUIN marque le 30^e anniversaire de la mort du psychiatre suisse Carl Gustav Jung, décédé à l'âge de 86 ans (1875-1961).

Jung ouvrait-il le dialogue comme psychologue et psychanalyste que comme psychiatre et médecin ? Parlant de lui-même, il aimait se considérer simplement comme docteur. Mais comme docteur de l'âme. Lui qui avait rêvé d'anthropologie, il hésita d'abord entre la chirurgie et la médecine interne. Son intérêt pour la psychiatrie (et « les maux de la personnalité ») l'emporta au dernier moment.

Après sa médecine, ses années d'apprentissage s'écoulèrent à l'Hôpital Burghölzi pour malades mentaux, de Zurich (de 1900 à 1905), où, comme à peu près partout ailleurs, l'on soumettait les patients à une grille d'analyse stéréotypée, à l'élaboration de laquelle ceux-ci n'étaient appelés à participer d'aucune façon. Retraîné de ses collègues dans une solitude prudente, le jeune médecin forge néanmoins sa conviction que « la psychiatrie, dans son acception la plus large, consiste en un dialogue entre la psyché du malade et la psyché du thérapeute, présumée normale ».

En 1905, Jung, maintenant âgé de 30 ans, donne ses premiers cours à l'Université de Zurich et devient médecin principal de la Clinique psychiatrique de la même ville. Quatre ans plus tard, sa pratique privée l'amène à abandonner son poste à la Clinique, mais il poursuivra son enseignement jusqu'en 1913.

Il renoncera assez tôt à l'hypnose, qu'il considérait comme un instrument trop évasif, lui préférant l'analyse minutieuse des rêves et des autres manifestations de l'inconscient, à l'instar de Freud, qui a été, selon lui, le premier à greffer la psychologie à la psychiatrie. Grand admirateur et, un temps, disciple de Freud, Jung considérait les rêves et l'inconscient en général comme des manifestations distinctes et naturelles (autonomes) de la psyché, et non une simple « façade » aux régressions provoquées par des traumatismes sexuels.

Carl Gustav Jung se révéla à la fois un clinicien, un chercheur et un expérimentateur infatigable, jusqu'aux dernières semaines de sa vie. Il étendit son observation, profession obligeant, à tout l'homme, à tout le vaste champ de sa psyché : ses comportements, ses phantasmes, ses rêves, ses imaginations, ses mythes, ses croyances, son insertion et sa place dans la Création.

Au plan strictement intellectuel, Jung aura été un géant de ce siècle, un géant incroyablement actif, productif, intuitif. Il n'est que de lire quelques-unes de ses dizaines de monographies (éviter les interprétations) pour s'en convaincre : *Ma Vie* (Souvenirs, rêves et pensées), son *Essai d'exploration de l'inconscient*, la remarquable *Réponse à Job*, tous ouvrages d'abord facile, direct, dépourvu de jargon compliqué.

On fréquente Jung comme on coudoie les grands. Parce qu'il fut lui-même un grand esprit et un dialecticien passionnant. Il devient facilement un infatigable compagnon de route, un précieux compère, tellement sa pensée est éclatante et profonde tout à la fois. Toujours il parle de la voix chaude du causeur, du marcheur tenace, du pèlerin inébranlable.

Comme très peu d'hommes de notre 20^e siècle occidental, Carl Gustav Jung aura promené un regard d'explorateur insatiable (et sa curiosité sans frontières), pour enfin dresser son oeuvre comme un véritable phare.

Serge Gagné
Sutton, 20 mai 1991

Priorité au désarmement

AU FIL d'un autre discours sur le Nouvel ordre international, le président Bush a lancé un appel aux pays du Proche-Orient et à ceux du Maghreb, afin qu'ils renoncent à la course aux armes de destruction de masse. Cet appel se doublait aussi d'une invitation à la retenue, à l'adresse des pays et des firmes qui produisent et fournissent de tels armements. Voilà une proposition intéressante qui risque toutefois de rester lettre morte, compte tenu du manque de contrôle effectif des gouvernements sur les ventes d'armes effectuées par les multinationales de l'armement. Sans parler non plus, du refus israélien de se départir de l'arme nucléaire, nonobstant la « légitimité » reconnue à l'armement conventionnel, par le chef de l'exécutif américain.

Quoi qu'il en soit, la tâche la plus urgente pour en venir au désarmement complet consisterait, pour les divers gouvernements, à tenir la dragée haute aux responsables, ainsi qu'à tous ceux qui profitent les retombées des gigantesques complexes militaro-industriels, en place un peu partout dans le monde. Des politiques gouvernementales ayant soin de n'octroyer les contrats farfelus, qu'aux entreprises qui manifestent clairement leur volonté d'oeuvrer à la reconversion de l'industrie de guerre en « outils de paix » et de développement, aussi bien aux plans national qu'international, exerceraient sans doute, un effet dissuasif sur les fabricants et les marchands d'armement.

Un autre jalon sur la voie d'une paix durable, impliquerait l'établissement au Proche-Orient, tout comme en d'autres points chauds du globe, de zones démilitarisées, sous l'égide des Nations unies. Celles-ci garantirait la sécurité de tous les États, par

l'envoi de contingents de casques bleus, recrutés de préférence, parmi les ressortissants des moyennes et petites puissances. Ainsi, la communauté internationale, par le biais des instances onusiennes, se porterait garante du respect des droits de chaque peuple, par toutes les parties concernées, de même que de la solution pacifique des litiges, susceptibles de survenir entre les différents États.

Idealisme que tout cela ? Certes ! Mais en cette fin de millénaire, l'humanité est parvenue à un tournant de son histoire. Le caractère sophistiqué de l'armement moderne, de même que son potentiel apocalyptique, exigent que nous consentions à un virage radical, en matière de paix et de sécurité collectives. Si le prix à payer peut paraître élevé à quelques-uns, il ne faut surtout pas oublier que la survie et le bien-être général, passent par cette nécessaire remise en cause, de nos façons de penser et d'agir sur l'échiquier des rapports entre nations.

Pierre Hamel
Montréal, 30 mai 1991

À bon entendre, salut !

MONSIEUR Clément Richer, dans votre réponse à monsieur Maurice Payette, président de la Fédération des CLSC, vous traitez avec mépris les fonctionnaires en leur disant : « Arrêtez de parler, fonctionnaires ! et agissez donc ». Et, parlant encore des représentants de la même fédération : « Ils salient devant la réforme. Ce sont des fonctionnaires qui veulent le pouvoir ».

La colère, Monsieur, n'est jamais bonne conseillère. Vos propos manifestent bien que c'est une guerre de pouvoir que vous avez enclenchée. Vous voulez le garder ce pouvoir que vous avez toujours eu comme une espèce de chantage, non seulement sur les malades mais aussi sur toute la structure de soutien mise à votre service par la population pour soutenir votre pratique.

Attention, Monsieur, le mépris ne peut qu'engendrer le mépris et donc desservir votre cause. Servir l'État comme fonctionnaire n'est pas plus une situation méprisante que servir les malades qui ont besoin de vos soins.

À bon entendre, salut !

Reynald Perron
Granby, 24 mai 1991

Un mot révélateur

CE QUI EST gênant de la part d'une personne qui a pour métier de jongler avec les mots, comme le fait si bien Charles Taylor, c'est qu'il n'a pas utilisé son mot au hasard et sans le faire exprès.

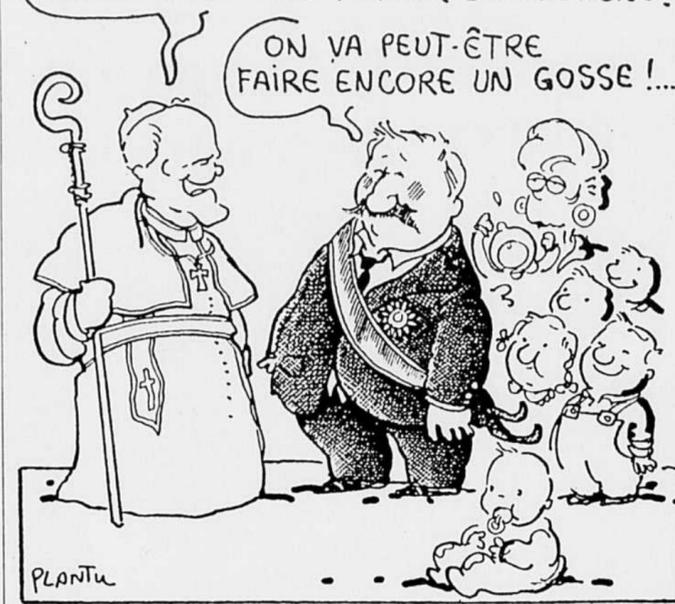
Le danger, c'est que le débat risque de se situer maintenant sur un plan, plus médical que politique. Celui qui ne pense pas comme moi, sera à partir d'aujourd'hui, un névrotique chose...

Il s'agit d'une opération du genre la Brinks des idées. On démantèle son capital ailleurs, car les vraies valeurs démocratiques nous appartiennent et vous n'avez pas ce qu'il faut pour discuter avec nous. Ma santé contre la vôtre.

Gilles Derome
Laval, 23 mai 1991

Le pape en Pologne

ALORS?... DES PROJETS POUR LA POLOGNE?



LE MONDE

Michel Duquette

La maquiladora

AVEC l'ingéniosité qui les caractérise, les Latino-Américains trouvent toujours moyen de contourner leurs propres législations afin d'arrondir leurs fins de mois. Aux prises avec un déclin de ses recettes pétrolières, le Mexique des années 80 a pris le parti d'utiliser au maximum une petite invention de son cru qu'il a mise à l'essai auparavant, et dont il tire maintenant de substantiels avantages. Si sa politique économique, jusqu'au début des années 80, a été marquée par une fidélité aux principes protectionnistes qui ont rendu possible son industrialisation, la firme de maquiladora constitue la première et la plus importante forme d'érosion du principe de développement autocentré. Elle introduit dans la laborieuse mécanique de protection douanière du Mexique une flexibilité qui facilite le contournement d'une législation axée sur le contingentement des investissements étrangers et de l'importation de technologies coûteuses. Ces dernières déséquilibrent le bilan commercial du pays, à travers le paiement de redevances et de royalties aux vendeurs de technologies de pointe.

On mesure à peine l'ampleur que finit par prendre, à l'époque la plus récente, cette astuce qu'est la firme de maquiladora. Elle apparaît en même temps qu'une politique plus vaste, destinée à faciliter la mise en valeur des régions périphériques du nord, où croulait une population marginalisée. Une simple rivière à demi-asséchée, le Rio Grande, la sépare du « miracle américain ». D'ailleurs, ce n'est pas d'hier qu'a débuté le lent et inexorable mouvement migratoire des Mexicains en direction des principaux États frontaliers : la Californie, le Texas et le Nouveau-Mexique. Ce mouvement n'a cessé depuis de prendre de l'ampleur.

Lancé en 1965 comme une vraie politique de développement régional et appliqué aux régions situées à moins de 20 kilomètres de la frontière nord, le Programme national frontalier avait pour objectif de favoriser l'implantation de firmes manufacturières. Celles-ci joueraient d'un dégrèvement d'impôt douanier sur l'importation au Mexique d'équipements, de pièces de rechange et d'outils, à la condition qu'elles exportent leurs produits sur le marché américain ou ailleurs dans le monde. De cette façon, se trouveraient protégées l'emprise de l'industrie « nationale » sur le marché domestique en même temps qu'une forme particulière d'industrialisation sur le pourtour sous-développé de la république. Ces firmes, malgré leur avantage de départ, seraient assujetties aux taxes de vente, de l'ordre de 3 à 4 %, ainsi qu'à l'impôt ordinaire des sociétés, au même titre que les autres industries.

L'essor du régime fut si visible, en termes de création d'emplois et de croissance des exportations, qu'il attira de nouveau l'attention des autorités. En 1972, sous le président nationaliste Luis Echeverría, qui maniait avec fougue une rhétorique tiers-mondiste faite pour donner le chair de poule aux investisseurs Yankees, la loi restrictive régissant la maquiladora fut amendée de manière à permettre de telles implantations partout, sauf dans le grand-Mexico. L'attitude paradoxale de ce président peu suspect d'amitiés nord-américaines ouvrit la voie à un graduel abandon des restrictions imposées au capital international en général, aux investissements américains en particulier.

Le principal avantage de la maquiladora vient du fait que la proportion du capital étranger n'est pas limitée, comme ailleurs dans l'économie, à l'exception peut-être des textiles. En règle générale, on la retrouve à proximité de la frontière américaine. Ses activités de transformation sont réalisées à partir de technologie et de savoir-faire importés ainsi qu'en fonction de la demande générée à l'étranger. La main-d'oeuvre est bel et bien mexicaine, donc moins rémunérée qu'aux États-Unis et peu exigeante. Elle peut s'accommoder, nécessairement fait loi, d'un milieu de travail, de locaux, de conditions de salubrité et d'avantages sociaux qui ne sont plus admis au nord.

Il est difficile, selon nos standards, d'évaluer la productivité d'une entreprise dans le contexte latino-américain. On peut néanmoins constater que la firme de maquiladora a

eu au moins deux retombées structurelles majeures, sans parler de sa contribution à la hausse sensible et à la diversification des exportations mexicaines, au sortir d'une époque marquée par le boom pétrolier. Rappelons à cet égard que la « pétrolisation » de l'économie, si sensible entre 1977 et 1983, avait eu plus d'effets néfastes qu'utilitaires sur l'économie nationale, en nourrissant l'inflation et en créant des ambitions démesurées de nouveau riche, que l'endettement réussit un temps à rendre crédibles.



La première conséquence du régime de maquiladora fut de transférer au Mexique, surtout mais pas uniquement au nord, des segments importants d'activités de montage de secteurs manufacturiers tels que l'automobile et les appareils électro-ménagers, incluant l'électronique. Le pays fut alors en mesure de jouir des effets d'industrialisation de complémentarité qui avaient déjà fait, dix ou vingt ans plus tôt, le succès de Taiwan, de Hong Kong, de la Corée du Sud et de Singapour. L'avantage comparatif était, au Mexique comme en Asie, cette abondance et habile main-d'oeuvre que mettaient à profit certains types de technologie largement diffusés, mais peu rentables, dans les pays où les conditions de travail sont réglementées et les salaires plus élevés.

Le Mexique fit une entrée remarquable dans le monde des produits de consommation durable, d'abord exportés à l'étranger comme le voulait le mandat originel du régime de maquiladora. Au surplus, cette nouvelle industrie était susceptible de déplacer à moyen terme la production traditionnelle sur le marché domestique, qui ne cesse de renforcer la forte croissance démographique. Le rôle du transfert de technologie, ici peu réglementé, fut majeur. De sorte que le succès sensible de cette pratique libérale, mise au point dans la firme de maquiladora, inspira aux décideurs publics, sous les présidents Miguel de la Madrid (1982-88) et Salinas de Gortari (depuis 1989), un virage dans la voie d'une déségrégation graduelle des investissements étrangers et de leur contenu technologique. La firme de maquiladora joua, de ce fait, un rôle d'incubateur du néo-libéralisme actuel au Mexique.

La seconde conséquence du régime fut, là aussi en région périphérique, la croissance considérable des petites et moyennes entreprises (PME), tant par le nombre de leurs employés que le volume de leurs activités. Jouissant, au nom du développement régional, d'un statut de faveur en regard de la fiscalité, leur rôle de créateurs d'emplois n'était pas demeuré inaperçu. Il fut encouragé grâce à une législation laxiste, qui froila la déréglementation. Toute une industrie des pièces de rechange et même de nouveaux produits se mit à bourgeonner dans le voisinage des plus grandes firmes de capital étranger, afin de satisfaire la demande grandissante du marché des exportations. L'effet industrialisant était manifeste.

C'EST surtout pour assurer à ces petites et moyennes entreprises une porte d'entrée garantie aux États-Unis, éventuellement au Canada, que le projet de libre-échange à trois a pris forme derrière les murs des officines mexicaines. À ce jeu, les États-Unis n'ont rien à perdre, ayant déjà commencé sous le régime de maquiladora à déplacer leurs industries de composantes au Mexique. Ils ne furent pas les seuls : les Européens et les Japonais y ont aussi planté leurs drapeaux.

On peut penser qu'en échange des avantages apparents qu'ils auront l'air de consentir à ce qui n'est, en définitive, qu'une province mexicaine de leur industrie légère, ils vont chercher à imposer à ce pays une garantie d'approvisionnement de pétrole, comme remise de dette. C'est là que la partie promet d'être serrée.